

Santé et sécurité au travail: le Livre blanc sera âprement contesté

Dans le Livre blanc qu'il a déposé hier à l'Assemblée nationale, le ministre d'Etat au Développement social, M. Pierre Marois, a laissé entendre que l'application de la nouvelle Loi sur la santé et la sécurité au travail ne touchera au début que les entreprises dont le taux élevé d'accidents et de jours de travail

perdus justifie une intervention de ce genre.

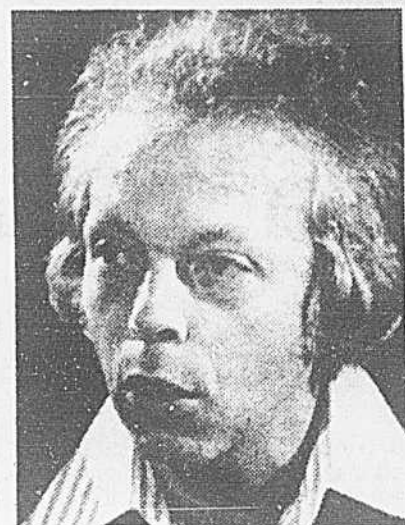
Et c'est dans la loi même qu'on établira des mécanismes destinés à régler au niveau des entreprises «le plus grand nombre possible de mésententes relatives à l'existence d'un danger imminent». S'il y a mésentente au sujet d'un travail jugé dange-

reux, on devra faire appel à un inspecteur. Ce point particulier a suscité une réaction immédiate du Conseil du patronat du Québec, dont le vice-président exécutif, M. Ghislain Dufour, a souligné que dans le cas où l'une des deux parties en appellerait de la décision de l'inspecteur, ce serait encore à un fonctionnaire du ministère de se prononcer.

Sans nier le bien-fondé du principe selon lequel «le travailleur a l'obligation de protéger sa propre santé et celle de ses compagnons», la CSN désire que l'on mette surtout l'accent sur les nombreux employeurs qui, selon elle, violent la sécurité. S'il est donc prématuré de prédire que les discussions entourant la Loi cadre sur la santé

et la sécurité des travailleurs atteindront le degré d'émotivité qu'ont engendré les discussions sur la Loi 45, il est d'ores et déjà certain que cette loi sera âprement contestée, du moins sur plusieurs de ses modalités, si elle devait suivre à la lettre les recommandations du Livre blanc publié hier par M. Marois.

— page A 6



Pierre MAROIS

la presse

LE PLUS GRAND
QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE

MONTREAL,
VENDREDI 20 OCTOBRE 1978
94e ANNÉE, no 140,
52 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS

ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$1.75

METÉO

Passages nuageux
Minimum: 6 Maximum: 10
Demain: Nuageux et doux
Détails à la page A 2

Pour ramener les postiers au travail Ottawa recourt à la force

par Mario FONTAINE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le gouvernement canadien n'hésitera pas à recourir à la force pour assurer la reprise du service postal, paralysé par une grève de ses employés de la manutention, du tri et des guichets malgré l'adoption d'une loi spéciale leur ordonnant de retourner au travail:

- tous les corps policiers du pays ont été invités à briser les lignes de piquetage afin de permettre aux employés désireux de reprendre le travail de le faire. Des accusations d'obstruction ont déjà été portées hier;

- les amendes prévues dans la loi d'urgence sanctionnée mercredi seront effectivement imposées;

- le recours aux tribunaux n'est pas exclu, notamment pour empêcher les membres du Syndicat des Postiers qui refusent de se soumettre à la loi de se réunir à proximité des bureaux de Postes.

Telle a été la position retenue hier par le ministre responsable, M. Gilles Lamontagne, position qu'il a exposée non sans difficultés dans une Chambre des Communes inquiète de la décision d'un grand nombre des 23,000 postiers de poursuivre leurs débrayages jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une nouvelle convention collective.

Leur contrat antérieur se terminait le 30 juin 1977, et la législation adoptée à la vapeur cette semaine par les Communes et le Sénat en a prolongé l'application jusqu'au 31 décembre 1979, tout en prévoyant la nomination d'un médiateur-arbitre chargé de trouver un terrain d'entente entre le ministère des Postes et ses travailleurs sédentaires. Ces derniers se sont majoritairement

ralliés à la position de leur exécutif, qui leur a recommandé de défier la loi, jugée injuste et discriminatoire, et ce malgré des amendes de \$100 par jour pour les simples syndiqués, de \$2,500 et \$250 par jour pour les leaders syndicaux et de \$10,000 et \$1,000 par jour pour le syndicat lui-même.

Le gouvernement s'est abstenu de poursuivre le SPC et ses membres jusqu'à présent, afin de permettre aux postiers qui le souhaitent de pouvoir obéir volontairement à la loi leur ordonnant de réintégrer leurs fonctions. Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, a cependant averti les postiers hier que cette tolérance prendrait sans doute fin aujourd'hui ou demain.

«En ce qui me concerne il n'y a pas de grève, mais une loi du Parlement non respectée par un groupe de citoyens», déclarait pour sa part le ministre des Postes, M. Lamontagne. Celui-ci estime que 10 à 15 p. cent des postiers sont retournés au travail hier, et a assuré les autres qu'ils pourraient le faire sans être

importunés par les lignes de piquetage.

Des lock-out?

Quel que soit l'employé des Postes qui se présente pour travailler actuellement, «il sera accepté et payé», de préciser le ministre Lamontagne en Chambre. Quelques minutes plus tôt, c'est-à-dire avant d'avoir reçu un message de son sous-ministre, il avait dit exactement le contraire.

En réponse à un député conservateur qui s'indignait de ce que des employés «loyaux et patriotes» aient traversé des lignes de piquetage pour se faire dire par le maître de Poste d'Orangeville, en Ontario, de retourner chez eux parce qu'il n'y avait rien à faire, le ministre des Postes avait en effet affirmé:

«A cause de la grève dans les autres bureaux de poste, il n'y avait pas de courrier qui arrivait à ce moment-là à Orangeville et il aurait fallu ni plus ni moins les admettre dans l'établissement sans leur donner du travail. C'était assez difficile pour nous de le faire et à ce moment-là on leur a dit de retourner chez eux, ce n'était pas un lock-out qu'on appelle, c'était simplement «retournez chez-vous et on vous appellera lorsqu'il y aura de l'ouvrage». Je pense qu'on ne peut pas demander à un ministre ou enfin à une organisation responsable d'être forcée à payer des employés pour lesquels on n'a pas d'ouvrage à leur donner».

Après sa volte-face, M. Lamontagne a affirmé en dehors des Communes qu'on «en trouvera de l'ouvrage à faire» pour ceux qui décideront de se plier à la loi d'exception et qu'ils seront bel et bien payés.

A noter que ce n'est pas M. Lamontagne qui a annoncé la décision du gouvernement de transformer le ministère des Postes en société de la Couronne, mais bien le premier ministre Trudeau dans son discours du premier août dernier.

Ce n'est pas non plus Lamontagne qui a piloté les diverses réunions d'urgence entre son ministère et les représentants syndicaux des facteurs et des postiers, mais son collègue André Ouellet, ministre intérimaire du Travail.



14photo UPI

La manifestation survenue hier devant le bureau de poste central d'Ottawa a donné lieu à plusieurs arrestations; il a fallu trois policiers pour transporter Jean-Paul Desmoreau «manu militari» jusqu'au fourgon de police. Des scènes semblables se sont répétées un peu partout au Canada, sauf à Montréal. Dans certains endroits, il y a eu le même genre d'accrochages entre des grévistes et certains employés tentant de rentrer au travail.

édito Le conflit aux Postes: problème social

par Yvan GUAY

— page A 4

Une erreur médicale lui vaut \$7.6 millions

SAN FRANCISCO (AP) — Laurie Necochea, âgée de 18 ans, est félicitée par son avocat après avoir obtenu un dédommagement de \$7.6 millions, la somme la plus considérable qui ait jamais été attribuée, pense-t-on, pour négligence médicale en Californie.

Laurie Necochea, qui est désormais condamnée à la chaise roulante, a déclaré en entendant le verdict du jury: «Ce sont des gens merveilleux, et ils m'ont donné une chance de vivre ma vie».

Mlle Necochea avait subi durant six semaines un traitement radioactif au Mount Zion Hospital, en 1972, par suite d'un cancer de la glande thyroïde. Les témoignages entendus au procès ont établi qu'elle était presque entièrement paralysée dès la fin de 1973 après avoir reçu une double dose de radiations.



14photo UPI

Tueurs montréalais à la solde de la France?

— page A 6

le monde Raid meurtrier en Zambie

Les forces aériennes rhodésiennes, dans une action militaire d'une rare violence, ont bombardé une base de maquisards de la ZAPU, située à une vingtaine de kilomètres de Lusaka, la capitale zambienne. Pour l'instant, on parle de 400 à 500 morts mais le bilan définitif n'est pas établi. Salisbury affirme que la base visée était le siège de l'état-major général de la ZAPU tandis que Lusaka soutient qu'elle abritait un camp de réfugiés.

Divergences Dayan-Carter

Certaines déclarations du ministre israélien Dayan laissent soupçonner certaines difficultés dans les négociations égypto-israéliennes à Blair House. Mais le président Carter appelé à la rescousse garde son optimisme et souligne que tout va bien.

Namibie: compromis boiteux

A Pretoria, trois jours de négociations entre l'Afrique du Sud et les Cinq occidentaux sur la Namibie n'ont abouti qu'à un compromis boiteux qui ne règle rien.

— page B 10



Girard

Niding a acquis un terrain à Bromont pour \$0.01 le pied carré

— page A 3

La fin des tiars

(AFP) — Le couronnement des papes a été définitivement aboli. Jean Paul II vient de décider de suivre l'exemple de son prédécesseur et d'ouvrir officiellement son pontificat, dimanche, par une messe solennelle d'inauguration du ministère du Pasteur suprême de l'Eglise universelle.

Par conséquent, plus de tiare, plus d'étoupe brûlée au passage du pape pour lui rappeler la fragilité de la condition humaine, plus de rites vénérables dont l'origine se perdait parfois dans la nuit des temps. Aucun pape, dans l'avenir, ne pourra jamais les ressusciter, selon toute vraisemblance.

sommaire

Arts et spectacles
— Informations: B 1 à B 9
— Horaires: B 9
Bandes dessinées: C 8
Décès, naissances, etc.: D 11
Economie: A 9 à A 13
Êtes-vous observateur?: D 5
Feuilleton
— Le Krach de 1979: C 11
Horoscope: C 8
Jardins et maisons: D 8
La mode du jour: D 6
Les meilleures choses à faire: B 9
Mon oeil sur Montréal: B 9
Mot mystère: C 8
Mots croisés: C 8
Page des lecteurs: A 5
Petites annonces: C 9 à C 13,
D 4 à D 10
Radio et télévision: B 8
Sports: C 1 à C 4
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 3

Amiante

La SNAQ prend forme

QUEBEC (PC) — La Société nationale de l'amiante vient de démarrer officiellement par la nomination des membres de son conseil d'administration provisoire, le transfert des activités industrielles présentement sous la responsabilité du Bureau de l'amiante et la dotation d'un budget de \$4.7 millions.

C'est M. Daniel Perlstein, du ministère des Richesses naturelles, qui présidera tandis que M. Michel Caron, du ministère des Finances, agira à titre de président du conseil d'administration provisoire.

Les autres nominations sont celles de MM. André Saumier, sous-ministre aux Richesses naturelles, Claude Tremblay, Firmin Bernatchez, des Richesses naturelles, Michel Labonté, des Finances et Michel Noël de Tilly, du Conseil exécutif.

Par ailleurs, le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, a fait savoir que la SNAQ prendra la relève du Bureau de

l'amiante dans la réalisation de plusieurs projets industriels. Parmi ceux-ci, on relève celui de LUPEL-amiante, au Cap-de-la-Madeleine, où l'on fabriquera du papier amiante dans une partie de l'ancienne usine de la Wayagamack.

La SNAQ prendra également en charge d'autres projets amorcés par le Bureau de l'amiante dont l'implantation éventuelle d'une deuxième usine de papier amiante, l'extraction d'oxyde de magnésium à partir de résidus d'amiante, la fabrication d'agréats légers pour utilisation dans le béton.

Quant au Bureau de l'amiante, il continuera de fonctionner avec un mandat et un personnel réduits. Il s'occupera surtout de l'implantation du centre de recherches et de développement sur l'amiante et de la négociation d'ententes de développement avec les sociétés productrices d'amiante. Le Bureau doit faire rapport au gouvernement avant la fin de 1979.

Ordre du Canada

Dix Québécois honorés

OTTAWA (D'après CP) — Dix Québécois ont été reçus hier au sein de l'Ordre du Canada, dont deux à titre d'officiers et 8 à titre de membres.

Les deux Officiers sont M. Paul Desmarais, président de Power Corporation, et M. Fernand Séguin, de Québec.

Les membres sont M. Léonidas Bélanger, de Chicoutimi, Dr Joseph Besso, de Westmount, le père Julien Dziel, de Montréal, M. Wilfred Howick, de Ville Mont-Royal, M. Seisho Kina Kuwabara, de Montréal, Jeannette Legault-France, de Pointe-Claire, et Suzanne Paquette, de Montréal.

La CEQ est à l'heure du « serrage de coudes »

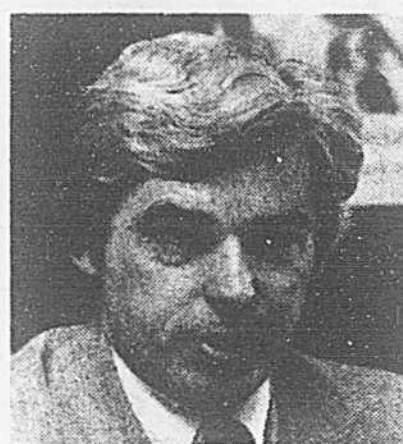
par Pierre VENNAT

QUEBEC — La CEQ craint que les négociations en cours entre le gouvernement québécois et quelque 75.000 syndiqués « indépendants », membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, du Cartel des organismes professionnels de santé, de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec, du syndicat des enseignants anglo-catholiques et d'autres groupes de moindre importance, ne l'engagent, prématurément, dans un débat salarial qui, quant à elle, ne doit débiter que dans quelques mois.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, Robert Gaulin, qui présidait son premier conseil général, sorte de mini-congrès ou d'assemblée décisionnelle de la centrale entre les congrès, est bien conscient par exemple que ces négociations entre l'Etat et ceux qu'il appelle, poliment, « les groupes moins structurés », peut avoir un impact déterminant sur le maintien de la clause d'indexation obtenue de dure lutte par le Front commun en 1972.

M. Gaulin, d'ailleurs, dans un style contrastant par sa sobriété avec celui de son prédécesseur Yvon Charbonneau, situe au Sommet de Bonn de l'été dernier le début de l'élaboration de la politique salariale de l'Etat québécois dans ses prochaines négociations.

La position des Etats représentés à Bonn, dit-il, s'est reflétée dans les principes économiques



M. Robert Gaulin

énoncés par M. Trudeau à Ottawa par la suite, repris par le gouvernement québécois: on veut réduire l'écart entre les travailleurs structurés du secteur public et les salaires versés aux travailleurs désorganisés du secteur privé, on veut freiner le facteur « locomotive » des négociations du secteur public et son effet d'entraînement sur le secteur privé, on coupe l'assurance-chômage, on gèle le salaire minimum, et on essaiera de retirer les clauses d'indexation des conventions où elles existent.

Or, de dire M. Gaulin, cette clause d'indexation ne provoque pas l'inflation, « elle la corrige ».

Quoiqu'il en soit, l'heure est donc au « serrage de coudes ». D'où, par exemple, l'appui de la CEQ aux postiers fédéraux. Parce que si l'un des groupes cède, cela

pourrait avoir un effet d'entraînement pour d'autres.

C'est la raison pour laquelle le président de la CEQ, au lieu de dénigrer les syndicats indépendants ou de les traiter de syndicats « jaunes » comme d'autres, préfère plutôt parler de « ceux qui ont décidé jusqu'à maintenant de ne pas s'associer au mouvement syndical parce qu'ils ont l'impression qu'ils peuvent s'en tirer tout seuls » et a annoncé que la CEQ est « prête à discuter avec eux ».

Parizeau: un vieil adversaire

La CEQ ne considère pas négocier avec un nouveau gouvernement. Elle considère plutôt négocier avec un « vieil adversaire ».

Vieux routier des négociations, M. Gaulin rappelle en effet que le ministre Jacques Parizeau était, dans les années 68-70, le grand conseiller économique du premier ministre Daniel Johnson et de l'Union nationale. Et que les principes qu'il avance jusqu'ici sont les mêmes qu'il avançait à l'époque, principes qui, bien sûr, vont à l'encontre de ceux de la CEQ.

La CEQ est donc craintive face aux négociations en cours. Elle craint que les 75.000 salariés qui négocient cette année ne cèdent sur des principes dangereux, nuisant par là aux groupes CSN-FTQ-CEQ qui négocieront l'an prochain. C'est pourquoi son nouveau président essaiera, dans la mesure du possible, d'éviter toute division entre travailleurs.

Lors d'un colloque entre trois invités, l'ex-président de la CEQ devenu politologue, l'économiste

te Pierre Baillie et le professeur de relations industrielles Léo Roback, celui-ci a déclaré que le premier ministre Trudeau a obtenu ce qu'il désirait avec ses contrôles de salaires en provoquant, dans plusieurs cas, la démobilité et la résignation des syndiqués.

« Quand on se voit refuser par l'Etat même ce qu'un patron, après de dures négociations, a librement consenti à nous accorder, qu'est-ce qu'on fait? ».

Le tableau de M. Roback était donc sombre: stabilisation du syndicalisme dans ses effectifs et croissance du syndicalisme indépendant au Québec.

Tout ceci devait amener M. Roback à dire que les futures négociations augurent mal car « c'est toujours plus facile pour un gouvernement de taper sur les fesses des syndiqués du secteur public, à cause de la facilité à convaincre l'opinion publique qu'ils vivent aux crochets de la société ».

Ce sombre tableau a semblé recueillir l'assentiment de MM. Laliberté et Beaulne. Comme a dit M. Laliberté, « on s'en va vers un retrait de l'Etat dans plusieurs domaines, vers un retour de l'individualisme », alors qu'il n'y a aucune tradition socialiste ni au Canada, ni au Québec, que ce soit au niveau d'un parti politique, d'une centrale syndicale ou des media d'information, les groupes populaires n'étant souvent que des « chapelles idéologiques ».

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: 6 Maximum: 10
Passages nuageux

DEMAIN

Nuageux et doux

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	10	10	Passages nuageux	Quelques averse
Outaouais	10	10	Passages nuageux	Nuageux
Laurentides	10	10	Passages nuageux	Quelques averse
Cantons de l'Est	10	10	Passages nuageux	Nuageux
Mauricie	10	10	Passages nuageux	Quelques averse
Québec	7	7	Passages nuageux	Quelques averse
Lac-Saint-Jean	7	7	Passages nuageux	Quelques averse
Rimouski	7	7	Passages nuageux	Quelques averse
Gaspésie	5	5	Passages nuageux	Quelques averse
Bas-Caraïbe	5	5	Passages nuageux	Quelques averse
Sept-Îles	5	5	Passages nuageux	Quelques averse

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique		Victoria	6	18
Alberta		Edmonton	5	23
Saskatchewan		Regina	4	23
Manitoba		Winnipeg	7	22
Ontario		Toronto	6	10
Nouveau-Brunswick		Fredericton	3	7
Nouvelle-Écosse		Halifax	1	10
Île-du-Prince-Édouard		Charlottetown	0	10
Terre-Neuve		Saint-Jean	2	4

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	11	16	Chicago	4	15	Nlle-Orléans	16	27
Washington	11	19	San Francisco	12	15	Miami	19	27
Boston	9	16						

vers les capitales

Amsterdam	10	Londres	11	Stockholm	7
Athènes	16	Le Caire		Sydney	16
Berlin	10	Lisbonne	13	Tokyo	17
Bruxelles	9	Madrid	10	Tunis	16
Casablanca	13	Moscou	4	Vienne	7
Genève	9	Paris	10	Varsovie	5
Hong Kong	24	Rome	18		

vers les plages

Acapulco	25	33	Bermudes	21	24	Nassau	23	27
Mexico	12	21	Barbade	24	31	Rio de Janeiro	24	33

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 700, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 » Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE: lundi au samedi	\$1.75
Lundi au vendredi	\$1.25
Samedi seulement	0.75

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

	13	26	52
par courrier: Canada	\$35.00	\$70.00	\$140.00
Lundi au samedi	\$23.00	\$46.00	\$92.00
Lundi au vendredi	\$12.00	\$24.00	\$48.00
Samedi seulement			

ÉTATS-UNIS — PAYS ÉTRANGERS

	13	26	52
par courrier:	\$52.00	\$104.00	\$208.00
Lundi au samedi	\$32.50	\$65.00	\$130.00
Lundi au vendredi	\$19.50	\$39.00	\$78.00
Samedi seulement			

INFORMATION GÉNÉRALE

REDACTION	285-7272
EDITORIAL	285-7070
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

PETITES ANNONCES (annonces classées)

Commandes	285-7111
du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Pour changer ou annuler	285-7205
du lundi au vendredi: 9h à 16h30	

GRANDES ANNONCES

Détailants	285-7202
National. Tele-Presse. Vacances.	285-7306
Carrières et professions	285-7320
nomination	

COMPTABILITÉ

Grandes annonces	285-6892
Petites annonces	285-6901

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h30 (Samedis 9h à 16h)

285-6911

Autour du salon bleu

«De victoire en victoire pour le PQ jusqu'à la défaite finale...»

Une blague pessimiste et lapidaire fait actuellement le tour de certains milieux péquistes: «De victoire en victoire jusqu'à la défaite finale...», disent les militants qui estiment que leur parti gagnera peut-être le référendum, comme il a gagné les élections en 1976, mais tout cela au prix de son option fondamentale, la souveraineté du Québec.

La phrase a ses racines dans le folklore interne du PQ: après les élections de 70 et de 73, alors que le PQ augmentait son pourcentage du vote populaire sans toutefois obtenir plus de sièges, et que les commentateurs parlaient de «victoire morale», des militants amers disaient en dérision: «De défaite en défaite jusqu'à la victoire finale!»

Un gros dossier

La chose ne surprendra personne: le gouvernement Lévesque attache une importance extrême à l'image qu'il aura lors de la prochaine grande ronde de négociations du secteur public et para-public, d'autant plus que ces événements se dérouleront précisément durant la période qui précédera le référendum.

Aussi a-t-on décidé en haut lieu de dégager le principal responsable des communications au Conseil exécutif, M. Robert Mackay, de la majeure partie de ses responsabilités habituelles. C'est lui qui coordonnera, à partir du bureau du premier ministre, et avec l'aide de «communicateurs» issus des ministères impliqués dans la négociation, toute l'information gouvernementale sur cette question.



M. Claude Charron

La partisanerie est mal vue

Les Québécois sont, on le sait, des téléphages impénitents, et le nouveau plat que leur offre Radio-Québec — la télédiffusion des débats parlementaires — semble leur plaire. L'organisme a en effet reçu plus de 2.500 appels de félicitations de la part d'auditeurs ravis de cette initiative... Mais, et c'est cela le

détail intéressant, un certain consensus paraît se dégager des commentaires de téléspectateurs: on n'aime pas la partisanerie, l'agressivité et l'impolitesse, de quelque côté qu'elles viennent.

Ainsi, l'algarade impolie dont

le leader parlementaire Claude Charron devait gratifier le député de Red Scowen, qui faisait sa première intervention en Chambre sur un ton non-partisan, n'a pas été bien reçue. (M. Charron avait lancé à M. Scowen: «Fini le commercial» et lui avait en

plus reproché de dire quelques mots en anglais à l'adresse de ses électeurs, rompant ainsi la tradition qui veut que les parlementaires accueillent poliment un nouvel élu).

Lysiane GAGNON

Achetez en toute quiétude.

Lorsqu'il s'agit de dénicher la maison rêvée, nombreuses sont les embûches qui guettent l'acheteur.

Voilà pourquoi un si grand nombre de gens, à la grandeur du Canada, comptent sur un agent du Trust Royal lorsqu'il s'agit de trouver la propriété qui leur convient.

Le Trust Royal vous offre un vaste personnel d'experts, pour qui le

domaine de l'immobilier n'a plus de secrets. Ils connaissent les propriétés disponibles et les agréments du quartier. Ils vous diront si le prix de la propriété est raisonnable. Ils vous conseilleront quant à la meilleure formule de financement et se chargeront de régler tous les détails qu'entraîne de nos jours une telle transaction.

Ne tardez pas à communiquer avec nous — nous sommes là pour assurer votre quiétude.



Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

Selon des documents de la SQ

Niding a acquis pour \$2,500 un terrain de 300,000 pieds carrés à Bromont

par Michel AUGER

C'est en invoquant notamment le fait que M. Gérard Niding a acquis pour la somme de \$2,500 un terrain (d'une superficie approximative de 300,000 pieds carrés à Bromont, soit pour un peu plus d'un cent le pied, que la Sûreté du Québec a pu obtenir à la fin d'août, ses 22 mandats de perquisitions pour tenter de tirer au clair toutes les questions soulevées par la construction de la luxueuse maison de l'ex-président du comité exécutif de la Ville de Montréal.

C'est ce qui est contenu dans les dossiers du greffe de Montréal où sont consignés tous les documents relatifs à ces saisies, notamment les affidavits des enquêteurs de la SQ qui sont rattachés à leur requête pour l'obtention des mandats.

Affirmant sous serment que tous les faits invoqués étaient le fruit d'interrogatoires et d'enquêtes, les agents Réjean Crête et Robert Beaudin ont ainsi obtenu leur série de mandats.

Ces terrains mentionnés par les enquêteurs ne sont pas ceux

de la rue Laval à Bromont où a été construite la maison de M. Niding.

Les terrains de la rue Laval avaient été vendus le 18 décembre 1973 par les sociétés Bromont Inc et Désourdy Inc, qui étaient alors représentées par M. Germain Désourdy, le maire de la municipalité de Bromont. Selon les actes notariés, l'ex-président du comité exécutif de Montréal aurait payé \$9,000 pour ces terrains.

Contrat

Les affidavits précisent que le 30 mai 1974, en sa qualité de président du comité exécutif, M. Niding a recommandé l'adoption de la résolution no 74-2154 qui dispensait la Ville de procéder à des appels d'offres pour la construction des installations olympiques. M. Niding a voté en faveur de l'adoption de cette résolution.

Le document ajoute: «M. Gérard Niding a fait venir à son bureau M. Rolland Désourdy durant la semaine du 8 au 12 avril 1974 pour lui offrir la gé-



Gérard NIDING

rance de la construction du stade olympique alors qu'aucune résolution autorisant M. Gérard Niding à procéder à l'octroi de contrats sans soumission n'avait été approuvée par le Comité exécutif et le Conseil de Ville de Montréal.

Le policier précise que le contrat fut ensuite accordé au consortium Désourdy-Duranceau-Entreprises-Conjointes. Cette association formée de Désourdy Inc et de Charles Duranceau Limitée devait se partager les profits, selon un pourcentage de 60 p. cent à Désourdy et 40 p. cent à Duranceau.

L'agent de la SQ a aussi mentionné que son enquête avait démontré que, sur instruction de M. Marcel Désourdy, des employés de Désourdy Construction Limitée, payés par cette firme, ont travaillé à la construction de la maison de M. Niding.

«Egalement, précise-t-il, un sous-traitant de Désourdy Construction Limitée, a effectué, au cours du mois de juin 1974, des travaux sur cette maison et a été payé par Désourdy Construction Limitée, ainsi qu'en font foi les factures relatives à ces travaux.» L'enquêteur conclut ce paragraphe en affirmant qu'il a personnellement entendu une déclaration publique de M. Rolland Désourdy «ou ce dernier a nié le fait qu'une ou plusieurs

compagnies dans laquelle ou lesquelles à l'époque il était actionnaire et administrateur ait participé à la construction de la maison de M. Gérard Niding située à Bromont.»

A cette époque, selon l'affidavit, M. Rolland Désourdy était directement ou indirectement actionnaire de Désourdy Construction Limitée et de Bromont Inc.

Quant au deuxième terrain de M. Niding à Bromont, le dossier du greffe fait état d'une série de transactions immobilières entre M. Niding, la ville de Bromont et la compagnie Les Investissements Bromonrive Inc. Cette dernière entreprise était présidée à l'époque par M. Rolland Désourdy.

Sans jamais avoir rencontré M. Niding, M. Ernest Domingue, lui a vendu ce terrain à Bromont pour la somme de \$2,500, selon les documents publics. Les policiers affirment cependant dans l'affidavit que cette transaction a été négociée par M. Germain Désourdy et que ce dernier a versé au vendeur une somme

additionnelle de \$5,000.

Le 8 février 1975, M. Niding vendait à Les Investissements Bromonrive Inc un terrain de 33,492.6 pieds carrés pour la somme de \$1 et autres considérations. Le même jour, M. Niding revendait une parcelle de terrain à la ville de Bromont pour \$1 et autres considérations.

Le 9 septembre 1975, c'était au tour de Les Investissements Bromonrive Inc de vendre à M. Niding un terrain de 135,917.4 pieds carrés «pour la somme de \$1 et autres considérations, celles-ci étant les considérations mentionnées au contrat intervenu le 8 février 1975» entre les mêmes parties.

Au total, le dossier de la cour fait état de huit transactions qui ont coûté \$2,500 pour un terrain d'approximativement 300,000 pieds carrés.

Suite à ces affirmations, un juge de la cour des Sessions de la paix émettait à la fin d'août les 22 mandats de perquisitions qui ont depuis été exécutés par la section anticorruption de la Sûreté du Québec.

Commonwealth Plywood

Les avocats de la compagnie ont payé une firme pour organiser une conférence de presse des non-grévistes

par Louis FALARDEAU

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — C'est le bureau d'avocats de la compagnie Commonwealth Plywood qui a payé à la société Intercommunica les honoraires encourus pour l'organisation d'une conférence de presse pour le compte des employés non grévistes de l'usine de fabrication de contreplaqué de Sainte-Thérèse. C'est d'ailleurs le même bureau d'avocat, Byers, Casgrain et associés, qui avait mis en contact les employés et la firme de conseil en communications.

C'est ce qu'a révélé hier, lors de la troisième journée d'audiences de la commission parlementaire du Travail qui étudie le conflit à la Commonwealth, le président directeur général d'Intercommunica, M. Yvon Turcot.

M. Turcot a expliqué que depuis le début du conflit, à la demande du bureau d'avocats, sa société avait rédigé et diffusé à quelques occasions des communiqués de presse pour le compte de la Commonwealth. Le 26 avril '77, poursuit-il, le président de la compagnie, William Caine, et un de ses avocats, Me Jean Bazin, m'informèrent que les employés non grévistes veulent donner une conférence de presse et me demandent s'ils peuvent leur suggérer de s'adresser à moi. J'accepte, à condition que la demande me vienne de ces employés.

Ce qui fut fait et la conférence de presse fut organisée. M. Turcot ajoute alors que ne sachant pas trop qui allait payer ses honoraires, il a adressé le relevé au bureau d'avocats qui l'a acquitté.

Me Phil Cutler, le procureur des non grévistes, est alors intervenu et a obtenu qu'on fasse préciser à M. Turcot s'il avait dit



Le conflit qui perdure à la Commonwealth Plywood a donné lieu jusqu'ici à de durs affrontements.

photo Denis Courville

aux dirigeants et à l'avocat de ceux qu'on appelle «les employés de l'intérieur» que la facture serait acquittée par les avocats de la compagnie. Il a répondu que les frais d'organisation de la conférence (salles, autobus) avaient été acquittés par les employés mais que ses honoraires avaient été payés par l'avocat de la compagnie. Il a toutefois reconnu que cette question n'avait pas été discutée entre lui et les dirigeants des employés.

Cette question est très importante, dans la mesure où elle fait apparaître une certaine collusion entre l'employeur et un groupe d'employés dans ce conflit qui pourrait maintenant durer plus d'un an.

La fin de l'interrogatoire des dirigeants du syndicat de l'intérieur avait d'ailleurs porté en grande partie sur ce sujet. On a ainsi pu apprendre qu'une pétition envoyée par les non grévistes au premier ministre du Québec avait été dactylographiée grâce aux bons soins du surintendant de la compagnie, qu'elle avait été signée par les employés au cours de leur période

de repos et que c'est le messager de la compagnie qui s'était chargé de la mise à la poste avec la permission du surintendant. Mais personne ne se souvient qui en a rédigé le texte.

Caine

Au moment d'ajourner à 18 heures, la commission avait à peine commencé à entendre le témoignage du président de la compagnie. M. Caine a lu un mémoire de 16 pages dans lequel il donne sa version des faits qui ont mené à l'imbroglio que l'on connaît.

Il explique qu'après la reconstruction de l'usine détruite par un incendie en '73, sa compagnie n'avait cessé d'accumuler les déficits: près de \$4 millions en 4 ans. A la fin d'août '77, il constate que toutes les mesures correctives apportées n'ont rien donné et que la productivité ne cesse de baisser. C'est alors qu'il décide de mettre à pied environ la moitié de ses employés, en suivant, tient-il à préciser, la liste d'ancienneté et la convention collective.

La CSN, qui est en train de marauder avec succès le syndi-

cat de ses employés, l'aurait alors menacé de graves problèmes s'il ne renonçait pas aux mises à pied. Les graves problèmes sont arrivés au lendemain de la menace sous la forme de piquetage intensif qui empêcha ceux qui veulent travailler de le faire et de multiples actes de vandalisme.

M. Caine ajoute qu'il a signé une convention collective avec les employés restés au travail. Mais comme cette convention est échue depuis le 30 septembre, il se demande maintenant avec qui, de la CSN ou de l'union, il doit signer la prochaine convention.

Johnson

Le ministre Pierre-Marc Johnson intervient alors pour lui dire qu'il aurait peut-être dû se poser cette question un an plus tôt et que c'est justement la signature d'une convention avec un syndicat non accrédité qui est à l'origine de tous ses problèmes. Comme il se demande si ce n'est pas par peur de la CSN, qu'il voyait venir, que M. Caine a fait les mises à pied et les gestes qui ont suivi, ce dernier lui répond qu'il n'avait pas peur de la CSN, la preuve en étant qu'il ne s'est pas opposé à sa demande d'accréditation.

La commission reprendra ses travaux dans deux semaines alors que M. Caine poursuivra son témoignage.

Cinq «Black Spiders» condamnés à la prison

MONTMAGNY (PC) — Quatre des cinq motards membres du club «Black Spiders» qui avaient été accusés du meurtre d'un citoyen de Montmagny ont été condamnés à des peines de pénitencier variant de huit à au moins 12 ans, hier.

Yves «Bébé» Laverdière, qui avait reconnu sa culpabilité à l'accusation initiale de meurtre au deuxième degré, a été condamné au pénitencier à perpétuité mais le juge Gerald Boisvert, de la Cour supérieure, a recommandé qu'il soit éligible à une libération conditionnelle après 12 ans.

Le magistrat a d'autre part imposé des peines de huit ans de pénitencier à Dominique

«Diabolo» Bourgault, Paul «Castro» Saint-Pierre et André «Curé» Brochu.

Ces trois derniers, de même qu'un cinquième accusé, Serge «Baloune» Leclerc, avaient reconnu leur culpabilité à des accusations réduites d'homicide involontaire coupable.

Dans le cas de Leclerc, le juge a demandé la préparation d'un rapport présentiel et a remis le prononcé de la sentence au 24 novembre.

La victime de ce meurtre, Paul Vézina, 31 ans, avait été mortellement blessé de deux coups de couteau au cours d'une altercation avec plusieurs individus, le 6 mars dernier, devant une brasserie de Montmagny.

GRANDE VENTE D'OUVERTURE

LA MAISON DES ARTS

Quelques-uns

DE NOS SPECIAUX

TABLEAUX AU PRIX DU GROS

\$20	\$45	\$55	\$65	\$95
reg.: \$24	reg.: \$54	reg.: \$69	reg.: \$81	reg.: \$119

INCLUANT CADRES DE CHOIX!!

DEUX LOCATIONS:

PLAZA ALEXIS NIHON
métro Atwater
étage Mode
Tél.: 932-5354
1 heure de stationnement gratuit!!

CENTRE D'ACHATS DOMAINE
Sherbrooke - Langelier
(métro Langelier)
Tél.: 255-6831

Ouvert du lundi au samedi aux heures régulières et dimanche de 11h à 17h

Chargex - Master Charge et chèques personnels acceptés.

Cette semaine

Une rencontre des trois parties n'a rien donné

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Les représentants des trois parties au litige à la Commonwealth Plywood se sont rencontrés mercredi à Montréal mais il semble bien que les discussions n'aient rien donné.

C'est l'avocat des non-grévistes, Me Phil Cutler, qui a révélé la tenue de cette rencontre en disant hier devant la commission qu'il avait discuté, la veille, avec Marcel Pepin, de la CSN, d'une solution possible au conflit. Me Cutler suggère que le commissaire-enquêteur qui doit

étudier à compter du 30 octobre la demande d'accréditation des employés de l'intérieur décrète la tenue d'un vote d'allégeance. Les deux groupes d'employés devraient s'engager à accepter le résultat de ce vote.

L'ancien président de la CSN a alors demandé la permission d'intervenir pour donner son point de vue. Il a dit qu'à la demande de Me Cutler, il avait accepté de participer à une rencontre où se trouvait également l'avocat de la Commonwealth. Il ajoute que la solution Cutler lui apparaît inacceptable parce

qu'elle équivaut, pour les syndiqués CSN à «jouer aux dés» alors que leur droit de représenter les employés de la Commonwealth ne fait pas de doute.

M. Pepin a aussi proposé sa solution qui consiste à accepter le rapport du médiateur. Cette solution ne met pas en péril l'emploi des non-grévistes puisque le retour au travail se ferait selon l'ancienneté.

Il n'a pas reçu de réponse à sa suggestion, mais on a appris que les non-grévistes allaient se prononcer la semaine prochaine sur le rapport de médiation.

FAUT ÊTRE PRÊT!
Souscrivons AU PARTI LIBÉRAL du Québec

Campagne de financement du Parti Libéral du Québec
La campagne est en marche
Faites parvenir votre contribution à:
Montréal: 460 Gifford (station Metro Laurier) 284-1212
Québec: 626 ouest, St-Cyrille, Québec 688-8910

Le conflit aux Postes: problème social

Les 23,000 postiers du Canada, en grève légale depuis quelques jours, ont défié la loi spéciale leur enjoignant dès hier de retourner au travail sous peine de lourdes amendes. Cette loi d'exception prolonge le contrat de travail, échu le 30 juin 1977, jusqu'au 31 décembre 1979 et prévoit la nomination d'un médiateur-arbitre qui leur imposera un contrat de travail pendant que le gouvernement transformera le ministère des Postes en société d'Etat.

Les Postes, depuis plus d'une quinzaine d'années, sont le théâtre de relations patronales-syndicales fort tendues et ont connu des grèves prolongées et des débrayages illégaux. Un climat aussi détérioré sous différents gouvernements ne peut être la responsabilité d'une seule des parties. Le conflit aux Postes n'est donc pas un «western» avec les bons d'un côté et les méchants de l'autre. Le gouvernement, par exemple, a toujours refusé jusqu'à récemment d'acquiescer à la demande raisonnable des postiers concernant la transformation du ministère des Postes en société d'Etat. Les Postes sont, en effet, un service public beaucoup plus qu'une administration bureaucratique, et doivent par conséquent être structurées comme une entreprise autonome.

L'actuelle gestion des Postes relève au contraire de quatre ou cinq ministères qui diluent à

tel point l'autorité que les syndiqués ont raison de se plaindre de n'avoir pas de patron vraiment responsable de toute l'administration. C'est pourquoi les négociations se font non pas avec le ministre des Postes mais avec le représentant du Conseil du Trésor. Il y a aussi une grande désinvolture du gouvernement concernant la transformation technologique du service des Postes. Le contrat de travail prévoit, en effet, beaucoup plus de consultations auprès du syndicat concernant la mécanisation et l'automatisation des opérations postales, mais le gouvernement consulte le moins possible les syndiqués. Bien sûr, les syndiqués n'ont pas à craindre d'être licenciés, puisque le gouvernement ne congédie personne. Tout au contraire.

Cependant, le gouvernement aurait dû comprendre que personne n'aime être plus ou moins bousculé d'une tâche à l'autre de façon autoritaire. Il y a donc eu et il y a encore chez les postiers des griefs réels envers le gouvernement. Cependant, comme tout est relatif, il faut reconnaître que ces employés de l'Etat sont tout de même assez bien traités si on les compare à la majorité des travailleurs du pays. Ils possèdent non seulement une sécurité d'emploi en un temps où le chômage est extrêmement élevé, mais ils jouissent aussi d'avantages sociaux (fonds de retraite, congés, etc.) et de sa-

laire supérieurs à ceux de la moyenne des travailleurs. Tout cela doit compter dans l'évaluation de la situation actuelle.

Dans toute grève il y a un élément d'appréciation subjective très fort. Et la grève est en outre un exutoire émotif de tous les griefs, justifiés ou non, qui sont inévitables dans les relations humaines. En l'occurrence, le gouvernement a été remarquablement aveugle, pour ne pas dire stupide, en adoptant une loi spéciale alors que les syndiqués venaient à peine de débrayer et, par conséquent, n'avaient pas encore pu laisser échapper un peu de vapeur de leur autoclave syndical. C'est d'autant plus malhabile que cette loi d'exception supprime le droit de grève que le gouvernement a déjà reconnu à ces syndiqués. On comprend que le gouvernement craignait la répétition de 1975, alors que les postiers ont immobilisé le service pendant près d'un mois et demi. La lenteur à réagir que le gouvernement a manifestée en 1975 ne justifiait pas la précipitation qu'il a manifestée cette fois-ci.

Le conflit actuel aux Postes est plus qu'un conflit syndical ordinaire. Il est devenu un problème social. On en a comme preuve l'appui massif que la plupart des centrales syndicales du pays ont accordé aux postiers dans leur refus d'obéir à la loi d'exception. Il est facile, à

première vue, de condamner sans appel les postiers qui se placent ainsi au-dessus de la loi comme s'ils n'étaient pas des citoyens comme les autres. Mais il faut les juger dans la perspective des faits.

Un gouvernement doit avoir un minimum de cohérence et de courage. Il a maintenant fait l'expérience du droit de grève dans les services publics, et il se rend compte que c'est impraticable et injuste pour la population. Il faut maintenant qu'il ait le courage de le reconnaître et de chercher avec le mouvement syndical des solutions de rechange. Le gouvernement ne peut accorder des droits par préoccupations électorales, pour se donner un air progressiste, et les retirer ensuite quand cela l'embête, pour plaire à la majorité des contribuables-électeurs.

Les gouvernements (fédéral et provinciaux) ont été très imprudents en accordant le droit de grève à tout le secteur public selon un code du travail créé pour réglementer les conflits dans le secteur privé. Ils devront maintenant nuancer ce droit en amendant leurs codes du travail respectifs avec la coopération du mouvement syndical. Car il est faux de croire que tous les syndiqués sont des fanatiques incapables de comprendre que la capacité de payer de l'Etat a des limites qui sont celles de la capacité de payer des contribuables.

Ivan GUAY

bloc-notes

La Saskatchewan parle haut et fort

Avec le Québec, la Saskatchewan est probablement la province la plus politisée du Canada, c'est-à-dire le territoire où la conscience politique des citoyens y est le plus développée. Et, son premier ministre, M. Allan Blakeney, se classe, parmi les premiers ministres des provinces, comme l'une des personnalités les plus fortes et les plus remarquables.

Son parti, le NPD, vient d'être reporté au pouvoir par une impressionnante majorité, supérieure au score enregistré en 1975. L'opposition conservatrice a réussi une récolte honorable, qui reste pourtant bien en deçà de l'objectif, qui était d'enlever le pouvoir au NPD.

Quant aux libéraux, ils sortent de l'épreuve en si piètre état que tout ce qu'a pu dire leur chef mercredi soir, c'est qu'il allait quitter au plus vite la direction du parti. Il n'a même pas réussi à se faire élire dans son comté.

Il n'y a rien de particulièrement encourageant pour les libéraux fédéraux dans de pareils résultats. Mais, après tout, il s'agissait d'une élection provinciale, et, en Saskatchewan, l'électeur vote pour la Saskatchewan. Comme en Alberta il vote pour l'Alberta. Ce qui reste remarquable, toutefois, c'est que le gouvernement Blakeney a échappé à la vindicte populaire en une saison où on dit couramment que les gouvernements font partout les frais de la

mauvaise humeur de l'électorat. Pour se consoler de leur déconfiture aux élections partielles de lundi, les libéraux de M. Trudeau ont dit et répété à qui voulait l'entendre, que la piètre performance de leurs troupes était due à la grogne qui s'exprime dans tout le pays. C'est peut-être vrai. Mais la manière dont M. Blakeney a su tirer son épingle du jeu enlève beaucoup de vraisemblance à cette explication rassurante.

Les thèmes électoraux proposés aux électeurs de la Saskatchewan peuvent se résumer ainsi: 1) le droit de regard et d'intervention du gouvernement dans la gestion des richesses naturelles de la province (de l'industrie de la potasse notamment); 2) la suprématie du gouvernement provincial dans des domaines que lui dispute Ottawa.

Frappé par une double décision de la Cour suprême, M. Blakeney a rétorqué qu'il ne s'en laisserait pas imposer par Ottawa, et il a carrément demandé l'appui de la population dans ses tentatives pour refouler le gouvernement fédéral, perpétuellement tenté d'envahir le champ des compétences provinciales quand il s'agit des richesses naturelles. Il s'est même proposé comme leader des provinces dans cette lutte. La caution qu'il demandait à la population, M. Blakeney l'a obtenue haut la main.

Avec M. René Lévesque et M. Lougheed, de l'Alberta, il sera un

adversaire redoutable pour Ottawa quand sera discuté le partage des pouvoirs sur les richesses naturelles.

Ici, on devrait peut-être ouvrir une courte parenthèse. Se fondant sur une étude de plusieurs jugements de la Cour suprême, M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, estime que les tendances centralisatrices de cette Cour ne sont pas imputables à la mentalité des magistrats, comme on le croit généralement, mais aux textes mêmes de la constitution. Autrement dit, la constitution est plus centralisatrice que ses exégètes officiels.

C'est assez dire que si l'Acte de l'Amérique britannique du Nord paraît vague et hésitant, quant aux pouvoirs des provinces sur leurs richesses naturelles, les Lévesque, Blakeney, Lougheed, pour ne nommer que ceux-là, se font fort de le guérir de son bégaïement dans les rondes de négociations à venir sur la réforme de la constitution. Et il y a gros à parier qu'ils recevront l'appui de leur électorat respectif.

Notons enfin que le festival électoral d'automne n'est pas fini et que les électeurs du Nouveau-Brunswick se choisiront un gouvernement le 23. Et les Montréalais n'ont sans doute pas oublié qu'ils ont un important rendez-vous le 12 novembre.

Guy CORMIER


Droits réservés

Comme Duplessis avec l'Action libérale, René Lévesque est en train d'avaler les indépendantistes, estime Pierre Bourgault

A la suite de la déclaration du premier ministre Lévesque sur l'objectif réel du référendum, M. Pierre Bourgault, ex-président du R.I.N., a accordé une entrevue, mardi, à l'émission «Ce soir». Nous en reproduisons la transcription. Le texte a été en partie retouché afin d'éliminer les répétitions et autres lourdeurs.

Q.: La notion de souveraineté-association a bien évolué depuis le moment où vous joigniez les rangs du P.Q. Il y a un mot que l'on recherche dans le vocabulaire actuel du gouvernement, c'est le mot indépendance. Qu'est-ce qu'on en a fait?

R.: On dit que l'idée de souveraineté-association a bien évolué dans les dix dernières années, mais avec les déclarations récentes du Premier ministre, nous retombons au début du mouvement souveraineté-association où, à ce moment-là, on faisait de l'association une nécessité par rapport à la souveraineté. Nous en sommes exactement là aujourd'hui. Je considère que par rapport au programme du Parti québécois, par rapport à l'action des indépendantistes depuis une vingtaine d'années, c'est un recul idéologique, un recul stratégique et aussi un recul par rapport à la démocratie au sein du Parti.

Q.: Quand M. Lévesque a dit la semaine dernière: *Négociations d'abord; la souveraineté ensuite. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement? Par exemple, est-ce que ça précise la question du référendum?*

R.: Non, je pense que ça va retarder l'indépendance de plusieurs années. La souveraineté, ça ne se négocie pas. La souveraineté n'est pas l'affaire de négociations, contrairement à ce que dit M. Claude Morin; c'est d'abord une décision politique des Québécois. L'association ou les associations qu'on peut toujours envisager se négocient, mais on ne peut pas demander à nos adversaires, on ne peut pas demander au Canada de négocier la souveraineté. C'est à nous de la décider. Et dans ce sens-là, c'est un recul idéologique considérable.

D'autre part, sur le plan stratégique, on se place évidemment en position de faiblesse. Le programme est très clair là-dessus: si le référendum apporte une majorité de oui, le gouvernement mettra en branle le processus d'accession à la souveraineté et engagera des pourparlers avec Ottawa. Autrement dit, aussitôt qu'on a le oui, on commence à établir la souveraineté et on engage des négociations

sur l'association. Et le programme ajoute: dans le cas où il lui faudrait procéder unilatéralement, le gouvernement devrait assumer méthodiquement tous les pouvoirs d'un Etat souverain.

On n'a plus de pouvoir de négociation. Au moment où le référendum accorde au gouvernement une majorité de oui, ce gouvernement s'en va à Ottawa et demande de négocier la souveraineté-association. Ottawa n'a qu'à dire non ou laisser traîner les négociations en longueur; il n'y a plus de position de repli, on ne peut plus se retourner et déclarer l'indépendance unilatéralement. M. Lévesque l'a dit très clairement: il n'est pas question de faire ça. C'est laisser toute l'initiative à la partie adverse. C'est Ottawa et le Canada anglais qui vont décider si nous ferons l'indépendance ou pas. C'est comme s'il y avait un référendum à travers le Canada anglais. Alors le référendum au Québec ne veut plus rien dire.

Q.: Est-ce que M. Lévesque n'est pas, d'une certaine façon, logique avec lui-même? Est-ce qu'il n'effectue pas un retour aux sources sur le thème qui a présidé à la naissance du mouvement: la souveraineté-association?

R.: Comme je le disais, on re-

vient au tout début. Mais le Parti avait réussi à mettre un peu plus de raison là-dedans.

Q.: Est-ce que vous pensez que le Parti va accepter?

R.: Le Parti n'a pas tellement de choix. Le Parti est manipulé de façon très nette cette fois-ci. Il a déjà été manipulé par M. Lévesque, autrefois, et il l'est encore de façon très nette. M. Lévesque a averti qu'il faudrait que les membres fassent montre de maturité (...), c'est-à-dire se soumettre. Qu'est-ce que vous voulez que les membres fassent?

Q.: C'est quand même un parti démocratique, qu'à son mot à dire. Il y a un congrès qui se prépare au mois de mai prochain.

R.: Alors, supposons que le Parti dise ce qu'il a à dire. Supposons que le Parti dise à M. Lévesque et à M. Morin: il faut s'en tenir au programme, ce que vous avez dit n'est pas bon. Qu'est-ce que vous pensez que ça change? M. Lévesque est chef de gouvernement, il va lui dire d'être réaliste.

Q.: Est-ce qu'il pourrait y avoir des dissensions dans le Parti?

R.: Je ne sais pas s'il y aura des dissensions. Ce qu'il peut y avoir, c'est une démobilité assez nette des militants.

Je trouve ça incompréhensible. Pourquoi se presser, à ce moment-ci, de nous arriver avec une chose comme ça? On perd tout sur le plan stratégique et ça risque de retarder l'indépendance indéfiniment. On va m'accuser, bien sûr, de semer la zizanie à l'intérieur du mouvement, alors que ce n'est pas moi qui ai commencé: ça fait quatre ans que je me tais complètement et que j'appuie le gouvernement. C'est M. Lévesque qui va à l'encontre du programme.

Q.: Est-ce que vous pourriez, vous, prendre la tête d'un nouveau parti et redevenir le chef de file des indépendantistes?

R.: Non, parce que j'en ai sur-tout pas envie; et je dirai même que sur le strict plan de l'indépendance, quand on est dans une course de fond, on ne doit pas brûler ses forces trop rapidement. Mais j'ai quelque chose à rajouter: sur le plan historique, ce qui est en train de se passer est extrêmement grave. On se retrouve dans la situation des années trente quand M. Duplessis a avalé l'Action libérale. M. Lévesque va se récrier en disant: Non, ce n'est pas du tout la même chose! Or, c'est exactement la même chose. On est en train d'avaler les indépendantistes en proposant autre chose — et c'est vraiment autre chose.

Q.: N'est-ce pas quand même la suite logique de la philosophie de l'étapisme introduite par M. Morin?

R.: Bien sûr, M. Morin n'a jamais été indépendantiste. Il continue à négocier comme dans les années 60 avec Ottawa. Remarquez qu'il n'a jamais rien gagné dans toutes ses négociations. Rien, mais rien du tout. Et il continue à vouloir continuer la négociation. C'est un recul très net.

Q.: Mais en faisant ça, M. Lévesque ne fait-il pas preuve de réalisme, étant donné que les sondages indiquent clairement que la majorité de la population favorise un fédéralisme renouvelé?

R.: L'idée de l'indépendance a commencé à plafonner quand les supposés indépendantistes, surtout les dirigeants du Parti québécois, se sont mis à s'excuser d'être indépendantistes et ont commencé à ne plus l'expliquer. (...) Avant ça, elle n'avait jamais plafonné (...) Est-ce que c'est réaliste de s'en aller à la négociation sans aucune arme, sans aucun pouvoir de négociation, sans aucune position de repli? Les indépendantistes se trouvent dans la position des Palestiniens: tout se passe au-dessus de nos têtes, nous sommes piégés, nous ne pouvons plus bouger...

LaPrade: l'impasse persiste

Cossitt: 12 Montréalais ont été entraînés à tuer

Zonage agricole: le projet de loi sera présenté avant décembre

Il faudra dix ans pour que la loi couvre tous les salariés québécois

La contestation s'annonce déjà des plus animées

A black and white portrait of a middle-aged man with dark hair, wearing a dark suit jacket, a white shirt, and a patterned tie. He is looking directly at the camera with a neutral expression. The background is dark and out of focus.

M. Marois a finalement indiqué, hier, qu'il procédera à une tournée d'information sur son Livre blanc, au cours des prochaines semaines, tournée qui précédera le dépôt de son projet de loi et la tenue d'une commission par-



Le visage d'Allan Blakeney en dit long sur l'intensité avec laquelle il a suivi le déroulement des élections tenues mercredi en Saskatchewan. Le gouvernement néo-démocrate du premier ministre Blakeney a été reporté au pouvoir avec une écrasante majorité.

Les libéraux de l'ouest, une espèce en danger

— Broadbent

OTTAWA (UPI) — «Il serait bon d'assurer désormais la protection des libéraux de l'ouest du Canada en vertu de la loi sur les espèces en danger, sous peine de les voir disparaître à jamais.»

C'est par cette remarque facétieuse que le leader du Nouveau parti démocratique, Ed Broadbent, a accueilli aux Communes hier la nouvelle de la réélection, en Saskatchewan mercredi, du gouvernement NDP du premier ministre Allan Blakeney.

Le parti au pouvoir a remporté une victoire écrasante lors de ce scrutin, enlevant 44 des 61 sièges de la Législature provinciale et éliminant en même temps l'opposition libérale: c'est aux conservateurs que sont revenus les 17 sièges restants.

Devant ce résultat, M. Broadbent a conseillé au premier ministre Trudeau d'ajuster ses lunettes et de prendre note des deux points suivants:

a) lorsqu'un gouvernement s'acquitte correctement de sa tâche, il peut s'attendre à une augmentation de près de 10 pour cent du vote populaire;
b) un amendement devrait être apporté à la loi sur les espèces en danger pour y inclure les derniers députés libéraux existant encore à l'ouest de l'Ontario.

La motion a suscité les applaudissements et les rires de l'opposition, mais il va sans dire qu'elle n'a pu obtenir le consentement unanime des libéraux qui aurait assuré son adoption...

Entre-temps, le premier ministre Blakeney a déclaré, hier, que la victoire écrasante remportée par son parti mercredi l'assurait d'un mandat encore plus solide pour discuter des termes d'une nouvelle constitution avec le gouvernement fédéral.

Il a affirmé par ailleurs que cette victoire avait été due aux réalisations passées de son gouvernement, et à sa détermination de maintenir les ressources naturelles de la Saskatchewan sous la juridiction provinciale. «Nous continuerons d'assurer à la population un bon gouvernement pour les quatre prochaines années, tout comme nous l'avons fait au cours des sept dernières», a-t-il dit en soulignant qu'il lutterait pour le maintien du droit de la Saskatchewan de contrôler l'imposition des entreprises d'exploitation de la potasse, lors de la conférence constitutionnelle fédérale-provinciale prévue pour la fin du mois à Ottawa.

Quant aux libéraux, dont le chef, Ted Malone, a perdu sa propre circonscription par 1,000 voix aux mains du candidat NDP, ils n'ont pu obtenir un seul siège à la Législature pour la première fois depuis que la province s'est jointe à la Confédération, en 1905.

S'adressant à un petit groupe de ses partisans après que le résultat du scrutin eut été annoncé, M. Malone a laissé entendre qu'il songeait à démissionner: «Il est douteux que je sois encore longtemps votre chef», a-t-il dit.



M. Ed Broadbent

Le Parti québécois

«C'est la confusion totale»

— Marcel Chaput

QUEBEC (PC) — «Quand vous me demandez ce que je pense du PQ, je n'en sais rien. C'est la confusion totale. On ne sait plus ce qu'il veut. Ministres ou députés disent quelque chose et se dédisent le lendemain ou sont contredits par Lévesque. Quelle est la vraie position du PQ? Moi, j'ai toujours pensé que l'article premier du programme péquiste n'était pas négociable.»

Ces propos de Marcel Chaput, qui a déjà jeûné pour la cause indépendantiste, rejoignent les inquiétudes exprimées par trois autres pionniers irréductibles de l'indépendance, à la suite des dernières déclarations du premier ministre René Lévesque à l'effet que le prochain référendum portera non plus sur la souveraineté tout court, mais bien sur un mandat d'aller négocier la «souveraineté-association».

On ne peut plus parler de sou-

veraineté-association mais bien d'une «association-souveraineté» a affirmé de son côté le fondateur de l'Alliance laïque, en 1957, M. Raymond Barbeau, au cours de la même entrevue.

«Moi, je pense qu'il y a des préoccupations de style électoral là-dedans», devait-il ajouter. «... Mais si l'on se réfère aux déclarations de René Lévesque pour un nouveau Canada, de 1960 à 1966, on constate que c'est son idée des Etats associés qui revient à la surface, pas l'indépendance».

Ferretti

De son côté, Mme Andrée Ferretti, militante péquiste et porte-étendard de l'aile gauche du Rassemblement pour l'indépendance (RIN) avant sa dissolution, en 1968, soutient que le «recul est si net... qu'il provoque le scandale».

«En conditionnant totalement

la souveraineté à l'association, le PQ hypothèque gravement notre avenir», écrit Mme Ferretti dans une lettre ouverte publiée plus tôt cette semaine dans un quotidien montréalais.

«Que nous répondions non au référendum, il n'a même plus une solution progressiste de rechange à nous offrir. Que nous répondions oui et que les négociations acheminent, il doit revenir devant le peuple et lui dire que, contrairement à ce qu'il lui affirmait auparavant, la souveraineté est possible dans l'association. Quelle sera alors sa crédibilité?» demande Mme Ferretti.

Bourgault

Un autre ex-leader riniste, M. Pierre Bourgault, a comparé de son côté le sort maintenant dévolu aux indépendantistes à la position actuelle des Palestiniens au Proche-Orient et à la situa-



M. Marcel Chaput

tion des années 1930, quand le premier ministre Maurice Duplessis avalu ses alliés de l'Action libérale nationale.

Interrogé sur les ondes de la télévision d'Etat, M. Bourgault a affirmé que la stratégie dite «du trait d'union» annoncée par M. Lévesque, «laissera toute l'initiative à la partie adverse».

Grève des pilotes de Nordair mardi

Les pilotes de la société Nordair vont déclencher la grève mardi prochain à 3 heures du matin à la suite de l'échec des négociations qui duraient depuis un an en vue du renouvellement de leur convention collective, a indiqué leur syndicat hier.

Les résultats du vote de grève auquel ont procédé les 130 pilotes de la compagnie indiquent que 90 pour cent d'entre eux sont d'accord pour donner à la CALPA, l'Association canadienne des pilotes de lignes, le mandat de déclencher une grève qui aura pour effet de paralyser les activités de la compagnie.

Ce mandat de grève intervient au lendemain de l'annonce, par l'Association internationale des machinistes, que les 257 employés au sol de Nordair ont également donné un mandat de grève au syndicat qui les représente. Le droit légal de faire la grève ne sera cependant acquis à ces employés qu'à la fin du mois.

Pratiques du PQ lors du recensement: tout est légal, selon Côté

QUEBEC (PC) — Les pratiques des recenseurs nommés par le Parti québécois n'avaient rien d'illégal, estime le directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté.

C'est ce qui ressort d'une lettre que M. Côté a fait parvenir cette semaine au député libéral de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, qui s'était plaint du présumé «caractère illégal» de ces pratiques.

M. Côté rappelle qu'il n'est pas autorisé de par ses fonctions à donner des avis juridiques sur l'interprétation de la Loi électorale. Aussi, ses commentaires revêtent-ils l'aspect «d'opinions à titre personnel», dans la lettre qu'il envoie au député de Laval.

Citoyenneté

De même, M. Lavoie se scandalisait de ce que les énumérateurs péquistes s'interrogeaient sur la citoyenneté et la capacité intellectuelle de voter des gens avant de les inscrire.

«Je crois que la question de citoyenneté et de capacité intellectuelle de voter peut et doit être soulevée par un recenseur, étant donné qu'il s'agit là des qualités que la Loi électorale exige d'une personne pour être placée sur la liste», commente M. Côté.

M. Côté signale enfin que, suite à la plainte de M. Lavoie le 4 octobre, il avait donné des directives aux 110 présidents d'élection des comités de suspendre ou démettre les recenseurs agissant dans l'illégalité.

Mais M. Côté indique qu'aucun recenseur n'a été destitué suite à l'envoi de la directive. Qui plus est, il n'a reçu des présidents d'élection aucun rapport ayant trait aux illégalités alléguées.

Lavoie

Le député libéral de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, n'a pas commenté le fond de l'avis rendu par M. Côté.

Dans un communiqué, M. Lavoie affirme que ces précisions du directeur des élections «le satisfont» et qu'elles seront utiles aux députés qui travaillent présentement sur la révision de la Loi électorale.

Par ailleurs, M. Côté n'a pas encore rendu de décision sur une plainte du Parti québécois du comté de Joliette sur un sujet de même nature.

Selon le PQ de ce comté, les énumérateurs libéraux auraient procédé à du recrutement et à du pistage partisan lors du recensement, particulièrement aux fins de procéder à une campagne ultérieure de financement.

La vente de la Standard Life of Canada

«Une escroquerie à l'ancienne mode» qui pourrait atteindre \$200 millions

— l'avocat Richard Holden

(PC) — L'avocat montréalais Richard Holden, qui avait pris l'initiative d'une croisade infructueuse pour empêcher la Sun Life de transférer son siège social de Montréal à Toronto, a déclaré hier que les 110,000 détenteurs de polices de la Standard Life pourraient devenir les victimes «d'une escroquerie à l'ancienne mode» qui pourrait coûter jusqu'à \$200 millions.

M. Holden a expliqué que la Standard Life Assurance Co., d'Edimbourg, Ecosse, souhaitait se départir des polices de sa filiale canadienne, en l'occurrence Standard of Canada, en les vendant à la compagnie Manufacturers Life Insurance, de Toronto.

Le président de Manufacturers, M. Sydney Jackson, a dit pour sa part que, par cette transaction, sa compagnie gagnerait un actif de \$1,5 milliard, ce qui la

mettrait nez-à-nez avec la Sun Life, la plus importante compagnie d'assurance au pays.

Le président de Standard, M. David Donald, a dit que le surplus canadien — un actif de \$200 millions — demeurerait sous le contrôle de Standard d'Edimbourg, mais serait réinvesti au Canada, du moins pour un certain temps.

«Ce qui est vexant pour nous, les détenteurs de police, c'est que nous n'avons pas un seul mot à dire bien que nous soyons les propriétaires de la compagnie.

«Rien ne peut empêcher la compagnie de sortir l'argent du pays, du moins après un certain temps. Il s'agit de nos profits et nous devrions pouvoir les contrôler nous-mêmes.»

Techniquement, les détenteurs de police d'une compagnie d'assurance mutuelle sont les pro-



M. Richard Holden

priétaires de la compagnie, mais ils n'ont pas droit de vote aux réunions des actionnaires de sorte qu'ils n'ont pas un mot à dire au sujet du transfert de fonds.

Cependant, les transferts de fonds et de polices doivent être approuvés par le surintendant fédéral des assurances et le ministre des Finances. Le surintendant a déjà demandé à l'actuaire torontois Sam Eckler d'étudier la transaction projetée et de voir à ce que les droits des détenteurs de police soient respectés.

Si Ottawa sanctionne la transaction, les détenteurs de police devront songer, a dit M. Holden, à tenter des poursuites soit au pays ou au Royaume-Uni pour tâcher d'acquiescer le contrôle du surplus.

PASCAL ROLLIN

«pour les amants»

de 9 h à minuit (tous les soirs)

FM 88 90 92 94 96 98 100 102 104 107

RADIO

CITE

FM 107

les élections municipales

C'est dans les quartiers que réside le pouvoir à Montréal

MARC
DORÉ



C'EST dans les quartiers que se trouve le pouvoir à Montréal, plutôt que dans l'occupation du fauteuil de maire. Cette constatation en somme élémentaire, puisque c'est la majorité des membres du conseil qui décident des politiques qui seront celles de la Ville, a été occultée pendant plusieurs années par le fait que le chef du Parti civique disposait d'un nombre suffisant de sièges au conseil et maintenait un contrôle suffisamment serré sur ses troupes pour imposer ses volontés.

Mais l'irruption sur la scène municipale en 1974 du Rassemblement des citoyens de Montréal et sa réussite électorale traduite en termes concrets par l'élection de 18 conseillers (sur les 55 que comptait alors le conseil) a remis en évidence cette prépondérance de la loi du nombre et introduit un élément spéculatif important dans l'élection de 1978.

S'y ajoute une autre dimension majeure: au niveau municipal, la règle électorale est à l'abandon. La majorité des électeurs préfère rester à la maison, et c'est là un phénomène caractéristique de toutes les grandes villes nord-américaines: durant la période qui va de 1950 à 1974, et qui a vu le déroulement de huit scrutins, le taux de participation s'est fixé aux alentours de 40 pour cent, avec la notable exception de 1970, où les «mesures de guerre» avaient réussi à amener 52 pour cent des Montréalais aux bureaux de vote.

D'où une conclusion déterminante dont ne peuvent tenir compte les sondages et projections faits selon le modèle ou à partir des résultats des élections fédérales ou provinciales: dans son rôle municipal, l'électeur montréalais doit être fortement sollicité, le parti qui aura réussi à «faire sortir le vote» ayant bien des chances au soir du 12 novembre de se voir confier la majorité du conseil.

Rappelons que le maire Jean Drapeau avait attribué au faible taux de participation électorale le relatif insuccès de son parti en 1974, reprochant aux Montréalais leur peu de sens civique. Dans l'état actuel de la conjoncture et en présence de trois partis politiques, il n'est pas certain toutefois qu'une forte participation favoriserait nécessairement le Parti civique. Il est en tout cas presque assuré, si on se fie encore une fois au résultat des élections de 1974, qu'un chef de parti ou un candidat à la mairie ne peut plus faire reporter sur ses candidats conseillers la totalité des voix qui se regroupent sous

son nom. Drapeau avait récolté 55 pour cent des votes en 1974, mais les conseillers de son parti seulement 49 pour cent. Mais l'inverse avait joué en faveur du RCM: l'ensemble des candidats conseillers avaient recueilli 44 pour cent du vote, contre 39 pour cent au candidat à la mairie, confirmant la nature décentralisée de ce parti et la force particulière qu'y détiennent les organisations de districts.

Organisations

C'est donc en fonction de leurs organisations respectives plutôt

que de leur image au centre, c'est-à-dire de leur candidat à la mairie, que les trois partis politiques montréalais auront plus ou moins de chances de décrocher ce qui après tout est le véritable enjeu de cette élection, la majorité des sièges du conseil.

De ce point de vue, c'est le RCM qui semble bénéficier de l'organisation la plus étendue et la mieux enracinée, ne serait-ce que parce qu'il existe depuis plus de quatre ans (contrairement au GAM qui n'a que quatre mois) et que ses activités extra-parlementaires ont

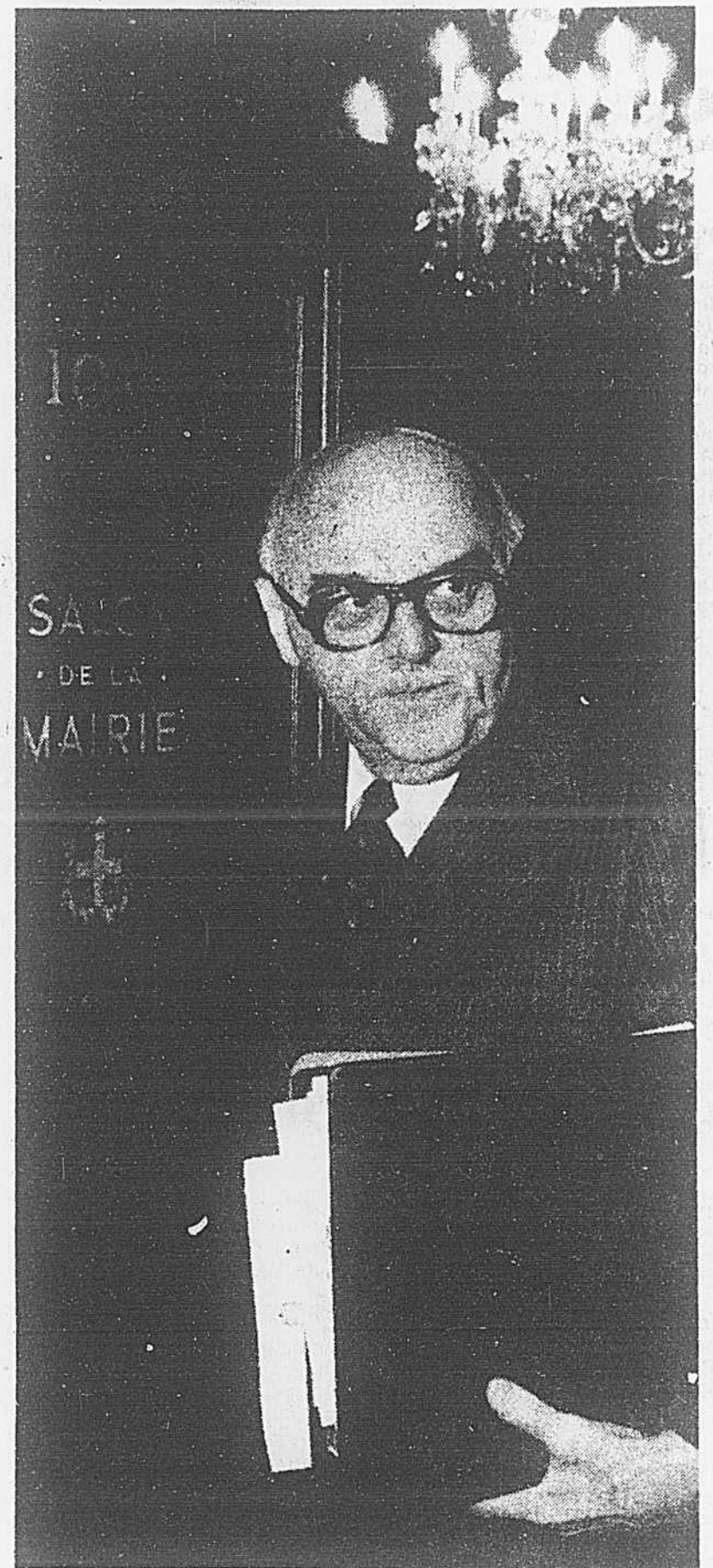
été presque aussi nombreuses durant ces quatre ans qu'en période électorale (à l'encontre du Parti civique qui n'a d'activités réelles qu'en temps d'élection). A bien des points de vue, le RCM est l'inconnue de cette élection, puisque l'on ignore comment les électeurs jugent les tensions et les déchirements dont le parti a été la scène il y a deux ans. C'est sur une supposée (et pourrait-on dire, désirée) décomposition du RCM que comptent ceux qui ont mis sur pied en juin dernier le Groupe d'action municipale, certains que l'existence d'un groupement moins radical que le RCM réussirait à vider ce parti de ses «modérés».

Or ce mouvement ne s'est pas produit, et des quelques «brebis égarées» qui avaient décidé d'aller voir l'herbe de l'autre côté du clo, beaucoup sont revenues au bercail.

En fait, le RCM serait plutôt en période d'affermissement, si l'on regarde ceux qui le rejoignent depuis quelques semaines. Pas encore engagée à fond, la «machine» du PQ est présente aux côtés du RCM, le parti bénéficiant d'un appui réel de la plupart des ministres et députés de la région Montréal-centre. Il n'y a là rien d'étonnant, si l'on considère la «parenté» d'objectifs, d'organisation et de composition sociale des deux groupes politiques. Le retour des militants péquistes au RCM, après leur absence momentanée à la fin de 1976, serait responsable selon certains d'un nouvel équilibre des forces à l'intérieur du parti.

Quant aux organisations syndicales, qui ont présidé en 1974 avec des éléments péquistes et anglophones progressistes à la naissance du RCM, elles continuent de manifester une sympathie certaine pour plusieurs aspects du programme du RCM et pour ses candidats. D'ailleurs, plusieurs militants de ce parti sont également militants syndicaux.

Les appuis du GAM proviennent principalement du réseau d'«amis politiques» que Serge Joyal s'est constitué au cours de ses années de politique fédérale et comprennent aussi bien des membres des organisations libérales fédérale et provinciale, que quelques péquistes et nationalistes du nord de la ville et des éléments syndicaux autour de Jean Des Trois Maisons, ancien président du syndicat des cols blancs de Montréal. Même s'il a fait beaucoup de démarches pour décrocher l'appui de l'organisation du PQ de Montréal-centre et pour susciter la sympathie dans les milieux syndicaux, Joyal n'a finalement obtenu que des appuis marginaux dans ces deux sphères, appuis qui vont d'ailleurs bien plus à certains candidats du GAM qu'au député de Maisonneuve-Rosemont. La campagne du GAM est presque entièrement centrée sur son candidat à la mairie, dont on espère qu'il réussira à faire rallier sur les candidats conseillers du parti, la crédibilité acquise à Ottawa.



Le maire Drapeau avait reproché aux Montréalais, leur peu de sens civique. Il attribuait au faible taux de participation électorale le relatif insuccès de son parti.

photo LA PRESSE

Gorges chaudes

Le Parti civique enfin, compte énormément sur l'image gauloise que représente Jean Drapeau, «l'homme au-dessus des partis», le «bâtisseur», et dans une certaine mesure, la «victime» d'intérêts politiques adverses. Il est difficile d'évaluer l'impact que pourront produire les «malheurs» qui frappent le maire: l'enquête Malouf, l'affaire Niding, l'affaire Des Bailleurs. On peut cependant formuler l'hypothèse que ces perturbations politiques, si elles ne le minent pas trop sévèrement, risquent d'affecter durement les candidats conseillers. Après avoir fait des gorges

chaudes sur les «petites patries» du RCM en 1974, Drapeau s'est tourné vers les quartiers: au cours de la dernière année, il a fait le tour de presque tous les districts électoraux, une démarche nouvelle semble-t-il, fortement appréciée par la population... et par les candidats du parti. Malgré tout, les activités locales des candidats du Parti civique sont encore très limitées et l'on ne prévoit pas qu'elles s'étendent beaucoup. Malgré les résultats apparemment positifs retirés de la tournée du maire dans les quartiers, le Parti civique demeure toujours un parti centralisé, comptant de façon presque exclusive sur son chef pour faire élire des candidats.

en 1974,

pour un équilibre européen

Les paradoxes de la bombe à neutrons

par HUBERT LAVIGNE

L'ENTREE de la bombe à neutrons dans l'arsenal occidental apparaît à la plupart des experts comme le meilleur moyen de faire l'équilibre en Europe à l'accroissement considérable des forces blindées et aériennes de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie.

Face aux 44.800 chars de l'Armée rouge, les trois principales puissances de l'OTAN (États-Unis, Grande-Bretagne et RFA) ne peuvent en aligner que 14.610. La France, pour sa part, dispose de 960 chars de bataille AMX-30 et 500 blindés AMX-10.

La décision du président Carter de lancer la production d'une nouvelle génération d'ogives nucléaires susceptibles de transporter la bombe à neutrons — annoncée à la veille de la dernière étape des négociations SALT de limitation des armements stratégiques — ne manquera pas de faire rebondir la polémique, chez les adversaires de ce type d'armes.

Ceux-ci affirment que l'arme à neutrons est inhumaine et qu'elle faciliterait le déclenchement d'un conflit nucléaire.

Au contraire des armes nucléaires et thermonucléaires, les bombes à neutrons ont une faible puissance explosive et des effets de souffle et de chaleur réduits, mais un effet de rayonnement accru.

— Ce rayonnement neutronique pénètre aisément à travers les blindages les plus épais, tuant notamment les servants des blindés, mais la bombe à neutrons ne détruit pas, au-delà d'un certain rayon, les chars, les bâtiments et l'environnement. En outre, les neutrons ne traversent que difficilement les masses de terre, ce qui permet d'abriter les civils.

L'arme à neutrons est une arme nucléaire tactique, c'est-à-dire utilisable sur-le-champ de bataille et non contre les villes comme l'arme nucléaire stratégique. Elle n'est donc pas plus inhumaine que les armes existantes.

Le colonel Marc Geneste soulignait récemment dans une revue spécialisée que l'arme nucléaire tactique française, le pluton, d'une puissance de 10 kilotonnes, a les mêmes effets neutroniques, que l'engin à neutrons d'une kilotonne. L'arme nucléaire à fission pure, ajoutait le colonel Geneste, n'irradie pas moins traitreusement ses victimes que la bombe à neutrons, mais apparemment on le lui pardonne plus facilement parce qu'elle peut aussi les occire par le souffle et la chaleur en ravageant de surcroît tout l'environnement civil, c'est-à-dire d'une manière moins insolite, pour les esprits habitués — et résignés — depuis longtemps aux horreurs de la guerre classique.

— Les adversaires de la bombe à neutrons estiment que cette arme, en réduisant les destructions collatérales, peut inciter un agresseur à s'en servir dans la mesure où il n'assurera plus sa domination sur un monceau de ruines comme avec les armes

nucléaires classiques, mais sur un territoire dont le potentiel industriel et économique aura été épargné.

C'est oublier que cette arme ne sera jamais qu'un élément d'une sinistre panoplie beaucoup plus dangereuse. En outre, par ses facilités d'utilisation, à moindre risque pour les populations, elle apparaît beaucoup plus dissuasive que l'arme nucléaire tactique ordinaire: les Occidentaux n'hésiteraient pas à l'utiliser en cas d'offensive mécanisée classique des forces du Pacte de Varsovie, en renforçant la dissuasion, elle éloigne la probabilité d'un conflit.

Le mécontentement des Soviétiques, fort capables comme la France de fabriquer la bombe à neutrons, s'explique surtout par l'arrivée dans la manche américaine d'un nouvel atout qui les place en position d'infériorité dans les négociations en cours sur le désarmement.

(A.F.P.)



C'est surtout, dit-on, pour affronter la supériorité des chars soviétiques que les alliés songent à la bombe à neutrons, en Europe.

Power Corporation se défait de ses intérêts dans le groupe Argus

d'après la Presse Canadienne

Power Corp. qui avait essayé sans succès de prendre le contrôle de Argus Corp., de Toronto, il y a trois ans, a opéré un mouvement en sens inverse en revendant aux nouveaux propriétaires de Argus la totalité des actions détenues.

La transaction, annoncée hier, met fin à une longue période de prise de contrôle appréhendée d'un groupe devenu récemment dirigé par deux frères dans la trentaine, Montagu et Conrad Black.

Power Corp., contrôlée par Paul Desmarais, a annoncé hier une entente selon laquelle elle vend la

totalité des actions de Argus Corp. qu'elle détient à Ravelston Corp. Ltd., société privée détenue par les frères Black et qui contrôle 61,7 pour cent des actions ordinaires de Argus.

Dans le communiqué officiel conjoint adressé aux médias d'information, Ravelston Corp. convient d'acheter, pour son propre compte et pour d'autres, la totalité des actions détenues par Power dans Argus.

Ravelston paiera \$80,478,000 à Power en échange de 4,053,038 actions classe C non votantes et 441,227 actions ordinaires, qui

représentent environ 25 pour cent du capital-actions de Argus.

Du montant total, Ravelston paiera \$65 millions comptant et le solde par l'émission d'un billet de \$15,478,000.

Aussi bien Argus que Power sont des holdings géants aux intérêts diversifiés. Argus contrôle de grosses entreprises comme Dominion Stores Ltd., une chaîne de supermarchés; Hollinger Mines Ltd., Standard Broadcasting Ltd., Dometic Ltd. et Massey-Ferguson Ltd., fabricant mondial de matériel agricole, qui fait face à des difficultés financières importantes.

Power Corp. contrôle Canada Steamship Lines et contrôle ou dispose d'intérêts importants dans les journaux, l'assurance, le financement, les pâtes et papier.

Dans une tentative hardie en 1975, Paul Desmarais essaya de prendre le contrôle de Argus, qui était à l'époque dirigée par J.A. Bud MacDougald et qui est mort en mars de cette année, laissant les frères Black faire un coup de force contre la vieille garde pour accaparer la direction.

Pendant des années, Power a détenu un intérêt de 10 pour cent du capital-actions de Argus mais lança une offre de contrôle après

qu'elle eut porté sa part à 25 pour cent après l'achat d'actions d'Argus détenues par E.P. Taylor, ancien président du conseil et fondateur d'Argus.

Sa tentative une fois manquée, le gouvernement fédéral nomma une commission royale pour étudier les effets de la concentration des entreprises au Canada.

À la mort de M. MacDougald, certains se demandaient si Paul Desmarais se lancerait dans une nouvelle tentative pour faire entrer Argus dans le giron de Power.

Argus est maintenant dirigée

par Conrad Black, natif de Montréal, et qui cumule les fonctions de président de la société et de son comité de direction, alors que Nelson Davis est président du conseil.

Montagu Black est président et administrateur de Ravelston, véhicule que les frères Black utilisent pour récupérer le contrôle détenu par la vieille garde ayant à sa tête le colonel Maxwell Meighen, âgé de 70 ans et Alex E. Barron, 59 ans.

Ces deux derniers se sont retirés, bien qu'ils soient encore membres du conseil d'administration d'Argus.

Avions canadiens dans le ciel de Chine?

par Jean-Guy DUGUAY

Les conversations qu'ont eu dernièrement en Chine deux hommes d'affaires de Montréal pourraient déboucher assez prochainement sur des contrats plantureux. Le président de l'aviationnaire Canadair, M. Robert R. Kearns, entretient de bons espoirs de vendre des appareils CL-215 et Challenger au gouvernement chinois tandis que le président du groupe d'ingénieurs-conseils SNC, M. Jean-Paul Gourdeau, croit, de son côté, décrocher d'intéressants contrats de surveillance de projets de construction.

Le plan de développement que le gouvernement de la Chine populaire est à mettre en branle, prévoit, entre autres, la construction de cinq usines d'enrichissement et de billettage du minerai de fer d'un coût unitaire de \$300 à \$500 millions.

Les interlocuteurs chinois ont démontré un tel intérêt à obtenir les services du groupe SNC que les experts de la firme s'affairent présentement à rédiger et à faire traduire une offre de services qui devrait leur être expédiée d'ici quelques semaines.

Si les termes et les conditions de l'offre de SNC sont acceptées, les ingénieurs canadiens se verront éventuellement confier l'étude, la conception, puis la sur-

veillance des travaux de construction d'une ou plusieurs usines que songe à mettre sur pied le gouvernement chinois, a expliqué à LA PRESSE le président du groupe, M. Jean-Paul Gourdeau.

Le Canada pourrait ainsi s'approprier la part du lion d'au moins 50 pour cent du montant total des biens et services qui entreraient dans la construction de ces usines. Les bénéfices que l'industrie canadienne pourrait retirer de ces projets sont toutefois conditionnels à deux points majeurs encore en litige.

Les dirigeants chinois ont clairement laissé entendre que le rythme des travaux sera conditionné par la capacité du pays à absorber la technologie canadienne, sa capacité de payer et le prix. Il n'est donc pas question de projets fantastiques à des prix faramineux tels que ceux qui ont été mis en chantier au Moyen-Orient. Les Chinois sont beaucoup plus réservés et surtout plus pragmatiques.

Les conditions de paiement, et l'aide que pourrait fournir le gouvernement canadien, restent aussi à discuter et pourraient influencer l'issue des négociations en cours entre les industriels canadiens et le gouvernement de la Chine.

Le président de Canadair a de

son côté déclaré à LA PRESSE avoir de bons espoirs de vendre des appareils fabriqués à l'aviationnaire montréalaise. Les Chinois se sont montrés tellement intéressés par les performances des CL-215 et du Challenger qu'une délégation d'ingénieurs et d'experts sera bientôt envoyée ici.

M. Kearns entrevoit la possibilité qu'un équipage aille bientôt faire la démonstration des appareils. Le président n'a toutefois pas voulu s'aventurer à prédire ni le nombre d'appareils ni le montant de la transaction qu'il compte signer. Il s'est contenté de qualifier le marché potentiel d'«énorme».

Les négociations entre SNC et le gouvernement de Pékin pourraient aboutir d'ici six mois, si toutefois les négociations continuent au rythme actuel.

SNC, qui a à son crédit la construction de centrales hydroélectriques en Amérique du Sud, et est présentement engagée dans la surveillance des travaux de construction d'un immense complexe de liquéfaction de gaz naturel en Algérie, pourrait aussi, mais à plus long terme cette fois, entreprendre l'étude et la conception d'usines de pâte et papier pour le compte du gouvernement de la Chine populaire.

La SAQ n'arrive pas à satisfaire les épiceries

par Pierre BELLEMARE

Les ventes de vin dans les épiceries connaissent jusqu'à maintenant un succès spectaculaire, comportant même un côté inquiétant pour les fonctionnaires de la Société des Alcools du Québec, au niveau de l'approvisionnement.

M. Fernand-N. Pepin, vice-président exécutif de la SAQ, a déclaré hier à LA PRESSE qu'en date du 13 octobre dernier, un nombre total de 231,500 caisses de 12 bouteilles de vin sont sorties des voûtes de la SAQ pour être acheminées dans les épiceries. En d'autres termes, 463,000 gallons de vin.

Cette quantité de vin est passablement énorme si l'on considère que la vente du vin dans les épiceries n'a démarré que le 18 septembre.

A ce jour, quelque 4,300 détaillants et dépanneurs offrent cette précieuse boisson à leur clientèle, mais entre 8,600 et 8,700 épiceries ont déjà manifesté le désir de vendre du vin.

Cependant, la SAQ n'arrive pas à répondre aux demandes, si bien que 4,000 épiceries environ ne peuvent pas se prévaloir des dispositions de la loi, parce qu'ils n'ont pas encore reçu dans leur établissement le présentoir distribué par la SAQ.

Il leur faut en effet posséder ce présentoir, qui est ni plus ni moins une étagère de 48 pouces de largeur et d'une profondeur capable de contenir six bouteilles de vin.

Cet accessoire, fourni gratuitement par la SAQ, entrepose en tout 31 caisses et il doit être placé dans un endroit propice en

vue de protéger la qualité du vin.

La SAQ a choisi, à l'intention des épiceries, 30 marques de vin, fabriqué ou embouteillé au Québec, et 10 marques des meilleurs cépages québécois. Les détaillants ne peuvent offrir aucune sorte de vin en dehors de cet échantillon qui parvient aux épiceries via 31 grossistes en alimentation.

Toutefois, les fonctionnaires de la SAQ sont incapables pour l'instant de fournir des statistiques vraiment significatives sur ce phénomène qui profite comme bien d'autres des bienfaits de la nouveauté. Il est à prévoir que d'ici la fin de l'hiver, le marché se stabilisera et que la SAQ sera alors en mesure de mieux planifier ses approvisionnements.



performances

La SEE libère \$495 millions pour investissements à l'étranger

LA SEE — Société pour l'expansion des exportations — a fait savoir, hier, qu'elle avait approuvé des crédits et garanti des investissements de l'ordre de \$495 millions destinés à faciliter les exportations canadiennes dans huit pays. Ceux-ci sont: l'Argentine, l'Australie, l'Égypte, El Salvador, la Corée, le Nigeria, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, où des sociétés canadiennes visent un marché global de \$506 millions. La SEE a refusé de publier les noms des sociétés bénéficiaires de ses largesses, en expliquant que certains marchés n'avaient pas encore été conclus. Les exportations qui nous occupent comprennent des biens et services relatifs aux secteurs des mines, de la construction routière et de centrales électriques, ainsi que du matériel d'information. Rappelons que la SEE est une société de l'État fédéral.

PATRONS ET MAIN-D'OEUVRE: OBJECTIFS COMMUNS

Un propriétaire de navires et un leader syndical se sont mis d'accord, mercredi, pour réclamer une marine marchande canadienne. Aux délégués de la Second National Marine Conference, M. Phrixos B. Papachristidis, de Montréal, a souligné que le transport devrait constituer une priorité au Canada, puisque notre pays dépend énormément du commerce international. Et pourtant, a fait remarquer M. Papachristidis, même si nous sommes un des pays qui font le plus de commerce à l'extérieur et même si nos côtes sont parmi les plus longues, nous n'avons pas de marine marchande. Pour M. Dora Montgomery, vice-président du Congrès du travail du Canada, la politique canadienne de se fier aux navires étrangers est «presque criminelle». Une marine canadienne, a

ajouté M. Montgomery, est «essentielle au développement de l'indépendance canadienne, à notre commerce de l'exportation et à l'économie canadienne en général».

LA RELANCE PAR L'ÉNERGIE

Selon le vice-président et directeur général de la Banque Royale du Canada, M. R.-A. Utting, «le meilleur moyen de relancer notre économie et de porter sa croissance annuelle de 5 à 5,5 pour cent (performance dont elle est capable) est d'accélérer le développement de nos ressources énergétiques. D'ici à 1990, l'industrie énergétique aura besoin de nouveaux investissements de l'ordre de \$300 milliards. Ces chiffres seront d'autant plus élevés que l'accélération effective du développement des ressources sera plus importante».

REVISION DE LA LOI DES BREVETS

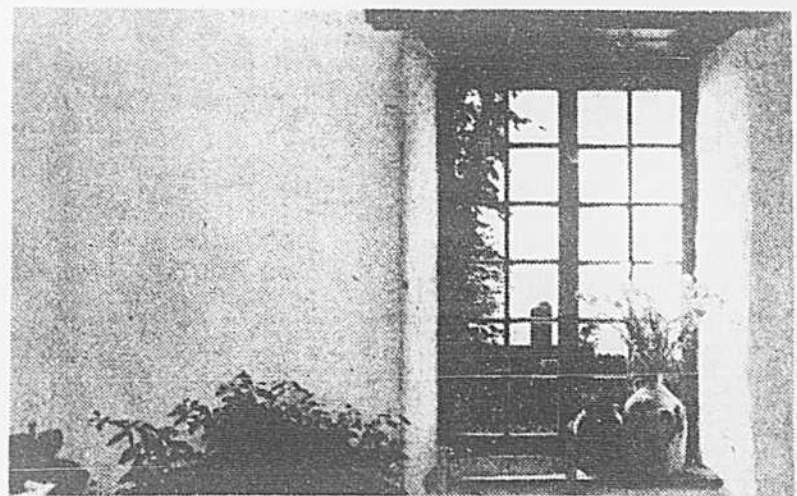
La loi canadienne sur les brevets sera révisée. C'est le ministre de la Consommation et des Corporations, Warren Allmand, qui l'a annoncé hier. Le ministre recommandera au Cabinet que la nouvelle loi soit conforme au système international des brevets, notamment aux dispositions de la convention européenne en matière de brevets. «À mon avis, cette mesure est valable puisqu'elle facilitera aux étrangers l'accès à notre régime de brevets et permettra aux Canadiens de s'inscrire plus facilement aux régimes étrangers».

VIA RAIL - AIR CANADA

Via Rail vient de conclure une entente de plusieurs millions de dollars avec Air Canada en vue de la mise en place d'un système automatique et informatisé de réservation et d'établissement des billets. Appelé Revertiva, ce système sera relié au propre système de réservations d'Air Canada, Réservec 11, réputé le

meilleur du monde. L'interrelation permettra aux agences de voyage qui disposent de termi-

naux Réservec de faire les réservations d'Air Canada et de Via Rail.



UN ANNUAIRE DE 2.3 KILOS

Cette année, l'illustration de la page couverture de l'annuaire téléphonique de Montréal et des environs représente un décor québécois. La photo montre l'intérieur d'une maison typiquement québécoise et la fenêtre

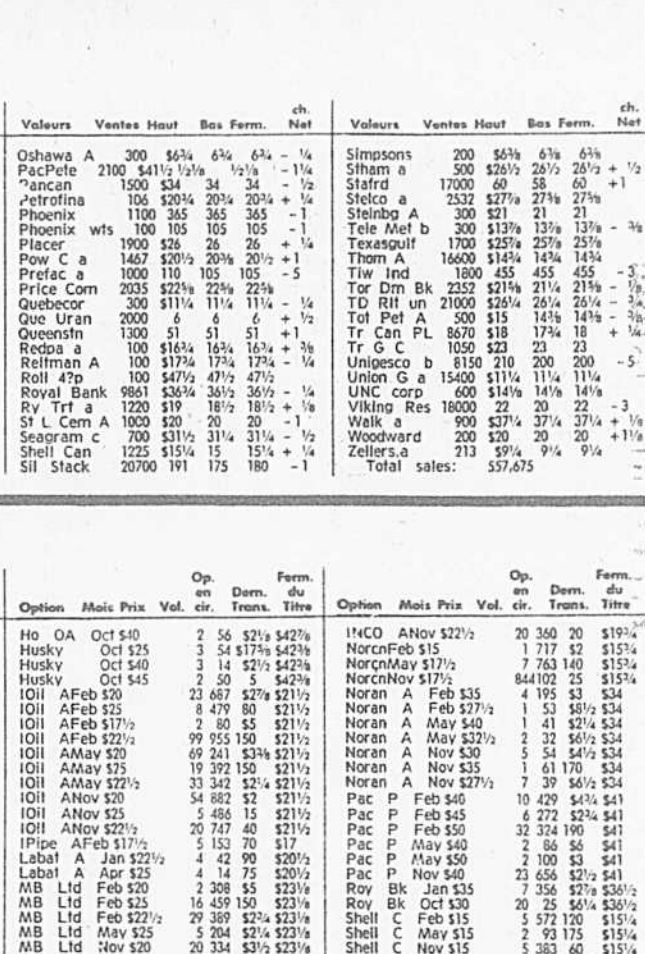
nous donne une perspective du milieu rural environnant. L'annuaire 1978-1979 compte 2,016 pages et 855,000 inscriptions. 1,279,669 exemplaires seront livrés au cours des prochaines semaines. L'annuaire atteint le poids de 2,3 kilos et 4,670 tonnes de papier ont été nécessaires à son impression.

SERV. FINANCIER	1177.86	+3.57
MINES ET MÉTAUX	1098.27	-24.90

PÉTROLES ET GAZ	1627.52	-4.25
INDUSTRIELLES	1037.47	+0.91

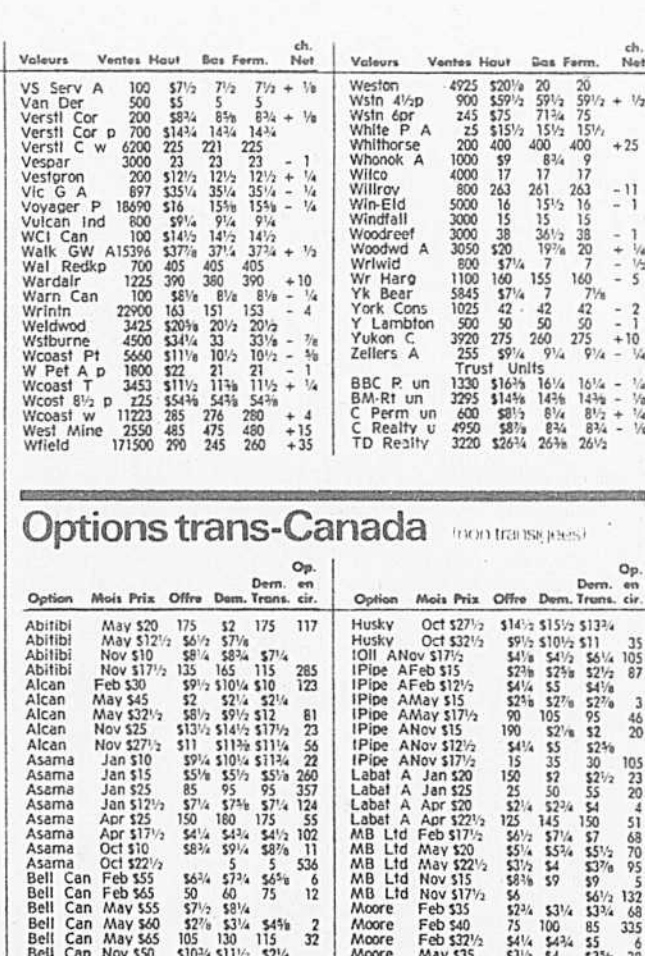
INDICES À LA BOURSE DE NEW YORK

	Ferm.	Var.
COMPOSÉ	55.71	-0.69
INDUSTRIELLES	60.76	-0.81
TRANSPORTS	45.20	-1.03
SERVICES PUBLICS	39.26	-0.22
FINANCE	59.93	-0.81



Mar F May 512%	5	134	195	31%	TRC	10	346	133	517%
INCO AFeb 520	46	1035	150	312%	TRC	PLMNov 517	2	24	53
INCO AFeb 517%	6	182	334	519%	TRC	PLMNov 515	20	89	517%
INCO AFeb 522%	145	741	70	519%	TRC	PLNov 515	5	353	25
INCO AMay 520	74	302	52%	519%	TRC	PLNov 515	5	353	25
INCO AMay 522%	9	165	145	519%	TRC	SgrmJan 522%	3	150	531%
INCO ANov 515	2	97	56%	519%	TRC	SgrmApr 520	2	54	531%
INCO ANov 520	182	827	60	519%	TRC	Total volume	2908		
						Total open interest	62591		

OPEN INTEREST: Total des contrats achetés

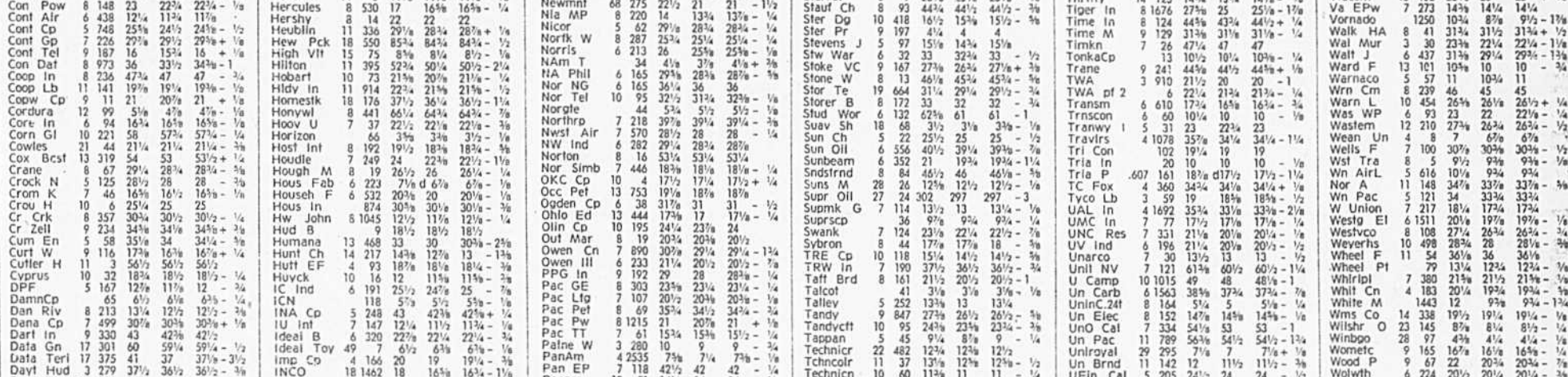
[illegible]

Dorn	Mjan 100	\$912	\$11			Pac P	Feb 535	\$774	\$811	11	22
Dorn	Mapr 110	\$112	\$12	\$14	3	Pac P	Feb 527	\$771	\$815	10	21
Dorn	Mapr 110	\$112	\$12	\$14	3	Pac P	Feb 527	\$771	\$815	10	21
Dorn	Mapr 90	\$117	\$23	\$28 1/2	2	Pac P	May 545	\$881	\$10	11	13
Dorn	Mapr 95	\$117	\$20			Pac P	Nov 535	\$66	\$71	\$7	36
Dorn	Mapr 100	\$117	\$17	\$10		Pac P	Nov 522 1/2	\$9	\$10	\$14	37
Dorn	Moct 70	\$20 1/2				Roy Bk	Jan 530	75	100	100	84
Dorn	Moct 75	\$21	\$24	\$27	6	Roy Bk	Jan 540	75	100	100	100
Dorn	Moct 80	\$110	\$18	\$22	7	Roy Bk	Jan 527 1/2				
Dorn	Moct 85	\$110	\$18	\$22	7	Roy Bk	Jan 527 1/2	\$44	\$51	\$58	60
Dorn	Moct 95	\$150	\$4	\$7	5	Roy Bk	Apr 535	\$33	\$44	\$46	160
D Pefe	Jan 585	\$77	\$87	\$7	89	Roy Bk	Apr 540	100	150	100	3
D Pefe	Jan 590	\$100	\$10			Roy Bk	Oct 525	\$57	\$64	\$53	16
D Pefe	Apr 565	\$23 1/2	\$24	\$23	37	Roy Bk	Oct 525				
D Pefe	Apr 570	\$20	\$25	\$19 1/2	11	Roy Bk	Oct 535	100	150	100	3
D Pefe	Apr 580	\$100	\$10			Roy Bk	Oct 535				
D Pefe	Oct 570	\$13 1/2	\$15	\$12 1/2	58	Roy Bk	Oct 535				5
Gulf C	Feb 525	\$74	\$74	\$10 1/2		Shell C	Feb 512 1/2	\$34	\$32	\$34	20
Gulf C	Feb 530	\$74	\$74	\$10 1/2		Shell C	May 512 1/2	\$34	\$34	\$44	20
Gulf C	Feb 535	\$5	\$5	\$5	91	Shell C	May 512 1/2	\$34	\$34	\$44	20
Gulf C	Feb 527 1/2	\$5	\$5	\$5	5	Shell C	Nov 517 1/2	5	20		
Gulf C	Feb 532 1/2	\$7	\$7	\$2 1/2	31	Silco A	Feb 525	\$3	\$3	\$3	162
Gulf C	Mar 530	\$4	\$4	\$4	13	Silco A	Feb 525	\$3	\$3	\$3	162
Gulf C	May 527 1/2	\$4	\$7			Silco A	Feb 527 1/2	180	\$2		
Gulf C	May 532 1/2	\$3	\$3	\$4	10	Silco A	May 525	\$4	\$4	\$5	76
Gulf C	Nov 525	\$7	\$7	\$7	104	Silco A	Nov 525	\$4	\$4	\$5	52
Gulf C	Nov 530	\$12	\$7	\$7	32	Silco A	Nov 527 1/2	\$5	\$4	\$5	145
Gulf C	Nov 535	\$25	\$40	\$45	204	Silco A	Nov 527 1/2	\$5	\$4	\$5	145
H O OA	Oct 527 1/2	\$100	\$25	\$10	35	TRC	PLN Feb 517	\$7	\$7	\$3	88
H O OA	Apr 540	\$5 1/2	\$6 1/2	\$6 1/2	3	TRC	PLN Feb 517	\$7	\$7	\$3	88
H O OA	Oct 535	\$7 1/2	\$8 1/2	\$7 1/2	10	TRC	PLN Nov 527 1/2	\$7	\$7	\$3	88
H O OA	Oct 545				181	SeornJan	Jan 525	\$6	\$6	\$7	11
Husky	Jan 530	\$12	\$12	\$12	10	SeornJan	Jan 525	\$6	\$6	\$7	11
Husky	Jan 535	\$7	\$7 1/2	\$10 1/2	6	SeornJan	Jan 525	\$6	\$6	\$7	11
Husky	Jan 540	\$4 1/2	\$5	\$5	205	SeornJan	Jan 527 1/2	\$4	\$4	\$4	26
Husky	Jan 545	\$4 1/2	\$5	\$5	205	SeornJan	Jan 527 1/2	\$4	\$4	\$4	26
Husky	Jan 550	\$6	\$7	\$5	97	SeornJan	Apr 535	\$6	\$6		
Husky	Jan 555	\$20	\$25			SeornApr	Apr 527 1/2	\$5	\$5	\$4	16
Husky	Jan 577 1/2	\$14 1/2	\$14 1/2	\$11	11	SeornApr	Apr 527 1/2	\$5	\$5	\$4	16
Husky	Jan 532 1/2	\$9	\$11	\$12	11	SeornOct	Oct 525	135	\$75	\$75	29
Husky	Apr 540	\$15	\$6 1/2	\$7 1/2	10	SeornOct	Oct 530				
Husky	Apr 545	\$15	\$6 1/2	\$7 1/2	10	SeornOct	Oct 530				
Husky	Oct 530	\$12	\$13	\$12	2	SeornOct	Oct 527 1/2				
Husky	Oct 535	\$7	\$8	\$7 1/2							
Husky	Oct 550	\$3	\$3	\$3	263						
Husky	Oct 555	\$3	\$3	\$3	10						

OPEN INTEREST. Total des contrats achetés
moins des ventes livrées

13

ch.				ch.				ch.				ch.				ch.												
Valeurs	PB Ventes Haut	Bas	Ferm. Net	Valeurs	PB Ventes Haut	Bas	Ferm. Net	Valeurs	PB Ventes Haut	Bas	Ferm. Net	Valeurs	PB Ventes Haut	Bas	Ferm. Net	Valeurs	PB Ventes Haut	Bas	Ferm. Net									
Con Fr1	6 325	28½	27½	27½ - ¼	Heller In	7 210	19½	19 - ¼	Nafom	5 227	46	44	44 - 17½	St Prudnt	8 32	7½	7¾	7¾ + ½	Thom IW	7 52	27½	27½	27½ - ¼	Venice	21	2½	2½	2½

[illegible]

marché des options—CHICAGO																																				
Div	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Option		Pris	Jul.	Oct.	Janv.	Avril.	Sept.	Dec.	Trans.	Ferm.	Option		Pris	Jul.	Oct.	Janv.	Avril.	Sept.	Dec.	Trans.	Ferm.
Diver In	217	3%	2%	2%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Pilsbr	9	52	41%	41%	41%	41%	41%	41%	41%	41%	In Pad	40	1 1/8	2 1/8	2 1/8	2 1/8	2 1/8	2 1/8	2 1/8	2 1/8	40%
Div Mfg	123	3%	4%	4%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Plan C	7	222	28%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	Plan R	5	1 1/8	1 1/8	1 1/8	1 1/8	1 1/8	1 1/8	1 1/8	1 1/8	40%
Flour	138	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	Pitabr	9	330	52%	52%	52%	52%	52%	52%	52%	52%	Pitabr	23	220	22%	21%	21%	21%	21%	21%	21%	21%
Dom	12	79	84%	82%	82%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Plan R	10	416	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%	Plan R	10	416	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%
Donnelly	19	84%	82%	82%	82%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Pleusy	10	21	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	Pleusy	10	21	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%
Dom	12	79	84%	82%	82%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Pneumo	12	96	26%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	Pneumo	12	96	26%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
Dover	10	75	76%	75%	75%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Polaroid	10	267	36%	36%	36%	36%	36%	36%	36%	36%	Polaroid	10	267	36%	36%	36%	36%	36%	36%	36%	36%
Dow Ch	9	81%	80%	80%	80%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Pondra	9	267	32%	32%	32%	32%	32%	32%	32%	32%	Pondra	9	267	32%	32%	32%	32%	32%	32%	32%	32%
Dravo	9	81%	80%	80%	80%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Pr GE	10	232	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	Pr GE	10	232	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%
Drum	11	81%	81%	81%	81%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Pr GE	10	232	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	Pr GE	10	232	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%
duPont	11	81%	81%	81%	81%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Pr GE	10	232	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	Pr GE	10	232	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%
Dun Brd	15	81	3%	3%	3%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Pr GE	10	232	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	Pr GE	10	232	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%
Edison	15	47	29%	29%	29%	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Pr GE	10	232	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	Pr GE	10									

Form. Form.

[illegible]AMÉRICAINES ALBERTA
PAR LA PRESSE CANADIENNE

ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net				ch. Net			
---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--

L'industrie québécoise des meubles de bureau devra orienter son marché vers l'Ouest canadien

par Maurice JANNARD

Malgré un volume de ventes prometteur qui les attend d'ici les cinq prochaines années, plus de

\$268 millions de contrats en poche, les fabricants québécois de meubles de bureau devront se tourner vers les marchés où la

croissance de ce secteur est la plus forte, c'est-à-dire vers l'Ouest canadien et l'Alberta principalement.

Pas encore de dividendes mais...

Bombardier prévoit une nette amélioration des bénéfices

d'après Dow Jones

Les résultats financiers de l'exercice de la société Bombardier Inc. se terminant le 31 janvier 1979 «devraient correspondre aux prévisions des analystes qui évaluent les ventes à quelque \$330 millions et les bénéfices nets d'exploitation à \$7.4 millions, soit \$1.90 l'action.

C'est ce qu'a déclaré à l'agence de presse Dow Jones, Laurent Beaudoin, qui cumule les fonctions de président de la société, de son conseil d'administration et de chef de la direction.

M. Beaudoin a ajouté que l'on s'attend à des résultats du même genre pour l'exercice suivant, même si cela doit dépendre de la solide performance attendue de la division de l'équipement ferroviaire MLW, en butte actuellement à des problèmes.

En se déclarant d'accord avec les prévisions financières des analystes de l'extérieur, M. Beaudoin confirme l'anticipation d'un crédit fiscal de \$3 millions pour l'exercice en cours, ce qui porterait le bénéfice net total à \$10.4 millions, soit \$2.70 par action.

Le bénéfice net d'exploitation de l'exercice précédent, terminé le 31 janvier 1978, représentait \$203,321 soit \$0.05 par action, compte non tenu d'un crédit fiscal de \$2 millions qui avait porté le bénéfice net total à \$2.2 millions, soit \$0.56 par action. Les ventes s'établissaient à \$255.7 millions.

Le président a, par ailleurs, précisé que les bénéfices nets d'exploitation couvrant les troisième et quatrième trimestres du présent exercice seraient sensiblement du même montant, soit environ \$3 millions pour chacune des deux périodes ou \$0.77 l'action par trimestre.

Par comparaison, la même période de l'exercice précédent avait connu une perte d'exploitation de \$6.1 millions à la suite de la grève qui avait touché les opérations.

Des crédits fiscaux respectifs de \$713,000 et de \$476,000 avaient finalement permis un bénéfice net total de \$2.2 millions pour l'exercice (\$0.57 l'action), à rapprocher d'une perte de \$5.6 millions pour l'exercice précédent. Les ventes totalisaient \$137.8 millions, au lieu de \$81.9 millions.

Pas de dividende

Malgré la nette amélioration des bénéfices prévus pour l'exercice en cours, a déclaré M. Beaudoin, l'entreprise ne distribuera pas de dividende imputable à ces résultats.

Il a expliqué que l'intention de l'entreprise était d'établir d'abord une continuité dans les bénéfices avant de reprendre le versement de dividendes.

Le dernier paiement aux actionnaires se situait en mars 1975 lorsque fut versé un dividende trimestriel de \$0.15. Des pertes antérieures et postérieures avaient mis fin aux distributions.

M. Beaudoin a fait remarquer, toutefois, que les résultats financiers actuels de Bombardier dépassent les exigences de toute clause des prêts pouvant restreindre le versement de dividendes.

Il a aussi indiqué que la division Transport du groupe — soit la Division MLW —, qui fabrique des locomotives et d'autres équipements lourds, a ses carnets de commande «totalement remplis» pour les deux années à venir.

Aux installations de La Pocatière, où l'on produit des wagons de chemins de fer et de l'équipement léger pour le transport urbain, les commandes en carnet pour les services de transport en commun de Montréal et de Chicago auront été livrées d'ici le début de l'été prochain.

Le solde des commandes en carnet pour la division Trans-

port totalisait \$202.2 millions à la date du 25 août, soit un peu moins que les \$218.8 millions de la même période «un an auparavant».

Le carnet de MLW s'inscrivait à \$142.9 millions à rapprocher à \$96.5 millions.

A La Pocatière, où l'on fabrique des wagons pour trains à grande vitesse pour MLW, le solde de commandes s'inscrivait à \$59.3 millions (au lieu de \$122.3 millions, un an avant).

Le grand patron de Bombardier attend la décision en décembre de deux groupes américains de transport urbain, la ville de Philadelphie et un appel d'offres à lancer conjointement par les villes de Baltimore et de Miami.

Sans contrat de ces sources, la division Transport urbain n'aura plus de commandes une fois livrées celles des villes de Montréal et de Chicago, a-t-il déclaré.

Il a ajouté que des problèmes de production comme séquences de la grève de cinq mois l'an dernier persistent encore chez MLW et que l'on va annoncer sous peu des changements dans la direction et dans la structure hiérarchique à ce sujet.

Les motoneiges

Quant aux véhicules récréatifs — que la firme fut la première à lancer — M. Beaudoin prévoit des ventes de motoneiges de 70,000 à 75,000 unités, bien au-dessus des 60,000 unités vendues pendant l'exercice précédent.

«Jusqu'à présent nos ventes dépassent largement ce qu'on avait prévu, mais le véritable test se situe toujours en novembre et décembre».

Les gros efforts sont dirigés vers les États-Unis, où Bombardier va introduire cette année une nouvelle série de motoneiges. C'est Yamaha, un fabricant japonais, que l'on cherche à combattre, alors que le yen continue à grimper par rapport au dollar canadien, a souligné M. Beaudoin.

Telle est la conclusion la plus importante qui se dégage d'une étude réalisée par la firme Major et Martin Inc. sur le marché du meuble à contrat au Canada et qui a été effectuée pour le compte du ministère de l'Expansion économique régionale.

«Ce rapport sera pour nous un outil de travail intéressant», a déclaré M. Jules Martin, le président de l'Association des fabricants de meubles du Québec, en ajoutant aussitôt que «nous sommes bien conscients que le marché du meuble de bureau est saturé dans le centre du Canada mais que déjà notre stratégie s'oriente vers les marchés internationaux».

Le secteur «meubles à contrat» désigne le mobilier qui va dans les édifices à bureaux, les magasins, les hôtels, les restaurants, les hôpitaux et les écoles, pour ne nommer que quelques exemples.

Les consultants de la firme Major et Martin ont évalué la demande pour les meubles à contrat à \$1.1 milliard dans l'ensemble du Canada entre les années 1978 et 1982. L'Ontario prendra la plus grande part de ce marché avec des ventes de \$321 millions, suivie du Québec avec \$268 millions et des provinces des Prairies avec \$254 millions.

Comme le souligne les auteurs du rapport, il ne s'agit que des projets qui sont connus actuellement et non pas d'une tendance du marché. «Ce sont des chiffres conservateurs et c'est mieux ainsi», a souligné pour sa part M. André Laurent, président de la firme Ste-Marie et Laurent Inc., un fabricant de meubles de bureau montréalais.

En effet, l'enquête réalisée par la firme de consultants ne touchait qu'environ 45 pour cent du chiffre d'affaires des sociétés de meubles à contrat. De 1979 à 1982, les ventes totales de ces sociétés devraient dépasser \$2 milliards.

«Ce sont les projets commerciaux et les édifices à bureaux qui permettent au Québec de devancer l'Ouest canadien», indique-t-on dans le rapport. «Sur tous les autres plans, (hôpitaux, hôtellerie, écoles, restaurants), ajoute-t-on cependant, l'Ouest est plus avancé».

Durant les cinq prochaines années, seuls les secteurs du mobilier de bureau, du mobilier de magasin, qui représentent 78 pour cent de la demande totale

des meubles à contrat, de même que le secteur du mobilier pour institutions financières croîtront dans l'ensemble du Canada. Tous les autres secteurs seront stagnants ou en perte de vitesse au Canada, sauf en Alberta.

A cause des restrictions budgétaires des gouvernements, la demande de bureaux des administrations publiques plafonnera, le secteur des hôpitaux sera victime de l'amélioration des techniques médicales et la médecine préventive commence à donner des résultats tandis que le secteur scolaire est frappé partout par la baisse de la clientèle.

Les auteurs du rapport notent que «par rapport à leurs concurrents québécois, les compagnies ontariennes expédient, en moyenne, deux fois plus de meubles aux Maritimes et dans l'Ouest du Canada». Ceux-ci conseillent, entre autres, aux entreprises québécoises de mobiliers d'hôpitaux d'être plus agressives dans les provinces des Prairies.

Portrait

Sur les 58 entreprises qui ont répondu à l'enquête de Major et Martin, 43 pour cent étaient localisées au Québec et 47 pour cent en Ontario. Mais par rapport à l'Ontario, le Québec compte un plus grand nombre de petites entreprises de meubles à contrat. Plus de 40 pour cent des entreprises répondantes du Québec employaient moins de 50 personnes au cours de 1976, comparativement à 28 pour cent en Ontario. Les grandes entreprises (250 à 500 employés) étaient deux fois plus nombreuses en Ontario qu'au Québec.

Toutefois, les fabricants québécois de meubles consacrent plus de ressources à la recherche et au développement ainsi qu'au design par rapport à leurs concurrents de l'Ontario. «En toute honnêteté, il faut dire que la technologie québécoise dans le meuble est assez avancée», de dire M. Jules Martin.

Le rapport du MEER souligne avec inquiétude qu'à l'heure actuelle, «les compagnies étrangères contrôlent plus de 50 pour cent du chiffre d'affaires réalisés dans le secteur du meuble à bureau au Canada». Mais selon le président de l'Association des fabricants de meubles du Québec, le contrôle étranger dans notre province pour ce secteur n'est pas très important. Le phénomène serait plus accentué en Ontario. Il a rappelé

cependant qu'une entreprise canadienne, Sunar Ltée de Montréal, avait été achetée dernièrement par des intérêts américains.

Suite à leur étude, les consultants de la firme Major et Martin ont émis une série de recommandations qui s'adressent à tous les intervenants de ce secteur.

Aux gouvernements provinciaux et fédéral, il est suggéré d'adopter une approche plus flexible dans le système des soumissions publiques et d'établir à la place un système de pointage basé sur des critères tels, la qualité des matériaux, le prix, la durabilité et la date de livraison. L'approche actuelle dans les soumissions publiques et parapubliques qui favorise le plus bas soumissionnaire «justifiait socialement, n'est pas nécessairement propice à la créativité», indique l'étude du MEER.

De plus, pour stimuler la créativité chez les fabricants de meubles à contrat, il est recommandé aux différents ministères de lancer des concours de design.

Les auteurs du rapport recommandent à l'Association des fabricants de meubles du Québec d'accroître ses services de consultation auprès de ses membres tandis qu'aux manufacturiers il est suggéré d'intensifier leurs efforts vers les marchés d'exportation.

«Nous sommes d'accord pour dire qu'il s'agit d'un excellent rapport, mais aux niveaux des recommandations qui nous sont adressées nous avons des restrictions à faire», a affirmé M. André Laurent, qui, en plus de diriger son entreprise, est président de la section «meubles de bureau» dans l'Association des fabricants de meubles du Québec. «La plupart des suggestions qui nous sont faites sont déjà en voie d'exécution», a précisé M. Laurent.

Ainsi, les fabricants du Québec sont actuellement en négociations avec le gouvernement provincial au sujet de sa politique d'achat. De plus, selon M. Laurent, la plupart des entreprises québécoises de meubles de bureau ont des salles de montre et des représentants dans les autres provinces canadiennes de même qu'aux États-Unis. Enfin, la semaine prochaine, des entrepreneurs québécois et des agents du gouvernement québécois iront en Allemagne pour exposer les réalisations du Québec dans le domaine du meuble de bureau.

La nouvelle Grand Prix* Spécial 1979, la grande sportive des neiges.

"En 1979, allez-y pour Moto-Ski."



«Depuis que je suis tout petit, il faut toujours que je compte parmi les bons premiers. Et sur la Grand-Prix Spécial, je ne me prive pas!»

Michel Roch

Des motoneiges qui offrent de la performance, j'en ai essayées! Mais il y en a peu qui se mesurent à la nouvelle Grand Prix Spécial. Ni pour la puissance, ni pour les performances, ni pour le prix.

C'est mon concessionnaire Moto-Ski qui m'a dit: «Essaye-la! Tu vas voir ce dont elle est capable.»

La nouvelle Grand Prix Spécial n'a pas seulement l'allure d'une Formule 1, mais elle en a toute la fougue. Imaginez! Un moteur Rotax surbaissé de 497.6 cm³... deux carburateurs Mikuni couplés à une boîte calibrée d'admission d'air... un embrayage aluminium de type compétition... un châssis aérodynamique testé en soufflerie... un écartement des skis de 33 1/2 pouces pour une stabilité accrue.

Avec ma nouvelle Grand Prix Spécial, j'arrive toujours bon premier. C'est une formule gagnante!

GRAND PRIX* SPÉCIAL

Votre concessionnaire Moto-Ski, c'est pas n'importe qui.

BOMBARDIER moto-ski.

* Marques de commerce de Bombardier Limitée. Tous droits réservés. Bombardier Limitée, mai 1978.
* Passez voir nos modèles 1979 à la Place Bonaventure dans le cadre du salon des Véhicules 4 x 4.

Les titres de du vin Noblesse d'Italie

Les vins d'Italie qui portent le sceau rouge de l'Institut National d'Exportation (INE) que vous trouvez dans les magasins de la Société des Alcools du Québec sont tous des vins de qualité mis en bouteille en Italie. Il y a certes des vins plus prestigieux que d'autres, des régions de production mieux connues que d'autres mais tous les vins portant le sceau rouge INE sont francs, naturels et d'un prix raisonnable.

terra del sole terra del vino

Le gouvernement d'Italie surveille et assure la qualité des vins portant le sceau rouge INE et c'est la meilleure garantie que vous puissiez avoir.

La noblesse des vins mis en bouteille ITALIANO en Italie date de plusieurs siècles. Déjà François Ier, roi de France, fin connaisseur, importateur de la Renaissance Italienne en France avait dans ses bagages des sculptures, des peintures certes, mais aussi des échantillons des meilleurs vins italiens. Dès lors, la renommée des vins d'Italie devait s'étendre au-delà des frontières et grandir de siècle en siècle.

Aujourd'hui, ici au Québec, les vins d'Italie portant le sceau INE sont connus comme étant de bons vins, à un bon prix, ce sont les vins qui vous en donnent le plus pour votre argent.

Herdt & Charton \$91 A - \$6.55 - 750 ml Asti Spumante - Cinzano Un vin mousseux blanc d'une grande élégance, à robe étincelante d'or pâle, au bouquet incomparable. On dit de l'Asti Spumante qu'il est "un vin de noce". Vin de dessert, l'Asti est la boisson de fête qui marque d'un cachet distingué toutes les réceptions joyeuses. Il doit être bu frais et non glacé, à 7° C environ, soit 45° F, dans une flûte dont le calice se prolonge dans le pied.	Distilleries Schenley du Canada Limitée \$48 A - \$4.50 - 1 litre Chianti - Antinori Depuis trois mille ans, la Toscane est la terre privilégiée de la viticulture. Les collines et les petites montagnes historiques des environs de Florence produisent le Chianti, vin rouge célèbre dans le monde entier. Servir chambre, il a assez de corps et de subtilité pour accompagner toutes les viandes.	La Distillerie McHugh Limitée \$35 E - \$3.50 - (bille) Valpolicella "Classico Superiore" - Ruffino Robe de rubis, 12% d'alcool, bouquet délicat et riche, ce sont les caractéristiques du Valpolicella "Classico Superiore", indiscutablement le meilleur vin de Venise, région située au nord-ouest de l'Italie. Valpolicella de la célèbre maison Ruffino est un vin rouge sec, charmant et léger. Il convient bien avec pratiquement tous les mets.	Les Distilleries Dumont \$45 D - \$3.10 - 720 ml Vecchi Castelli Romani - Vinitalia Le Latium qui entoure la ville de Rome est connu depuis des millénaires pour la variété de ses vins qui diffèrent d'une commune à l'autre. L'héritage de l'antiquité en matière de vin est ici encore plus présent que n'importe où en Italie. Le Vecchi Castelli Romani, excellent vin de table est à son mieux avec les viandes grillées et en sauce.
--	---	--	--

DE BONS VINS DE TRADITION MIS EN BOUTEILLE EN ITALIE

Traduction du français à l'anglais seulement Manifestation à Québec contre une décision du juge Biron

Un certain nombre de citoyens, appuyés par divers groupes de la métropole, dont la Ligue des droits de l'homme et le Mouvement national des Québécois, se rendront à Québec, le 27 octobre, pour protester contre une décision récemment rendue par le juge André Biron, de la Cour supérieure, décision qui a d'ailleurs été portée en appel hier même.

Déjà des copies de ce jugement controversé, par lequel le magistrat a accordé les services d'un interprète, dans une cause, pour que le témoin de langue anglaise ait traduction des questions posées en français par un avocat, sans toutefois que les réponses anglaises puissent être retraduites à leur tour, ont été expédiées à tous les députés de l'Assemblée nationale.

Et il semble bien que,

Un divorce obtenu en Haïti, nul au Québec

Même si l'expression Bas-Canada n'a pas tellement cours aujourd'hui, on la retrouve encore dans certains textes du Code civil.

Et c'est incidemment sur une disposition qui existe depuis le temps où elle était plus généralement employée que le juge Raymond Landry, de la Cour supérieure, s'est appuyé hier pour rejeter une requête présentée par un ressortissant haïtien.

Ce dernier voulait tout

pour l'occasion, l'un ou l'autre des députés se chargera de soulever un débat en règle sur la question.

Dès aujourd'hui, par ailleurs, on a commencé à publier dans les journaux des annonces payées pour dénoncer le jugement rendu il y a quelques jours.

C'est, on le sait, au cours d'un interrogatoire de l'un des intimés dans une poursuite de quelque \$25 millions que l'avocat du requérant, M. Fernand Beaudoin, a demandé au juge d'ordonner qu'un interprète entre dans le décor.

Le tribunal a alors laconiquement ordonné ce qui suit: «Le requête est maintenue en partie. Il est permis au procureur des demandeurs de poser les questions en français. Le défendeur, Levinson a le droit de répondre aux questions en anglais, et pour qu'il puisse comprendre les

questions, vu qu'il est de langue anglaise, l'interprète les lui traduira en anglais. Et ce sera la seule fonction de l'interprète.»

On prétend donc que, du même coup, M. Beaudoin est privé du privilège qui a été accordé au défendeur anglophone.

Et on parle conséquemment de racisme.

Ce n'est incidemment pas le seul rebondissement qui soit survenu dans cette affaire, qui remonte à quelques années. En effet, il y a toujours une plainte criminelle pendante contre le requérant Beaudoin, qui, excédé par la faillite de son florissant commerce (faillite qu'il impute aux manoeuvres d'une compagnie de facturation, à des comptables et même à des avocats) était un jour aller relancer l'homme d'affaires Gérard Levinson dans son bureau de la Plaza Alexis-Nihon, avec une arme à feu.

simplement que le tribunal local entérine un divorce qu'il avait obtenu il y a quelque temps, au cours d'un voyage fait dans son pays d'origine.

Devant la cour montrealaise, il avait donc tenté de démontrer qu'il avait réélu domicile à Haïti, et que c'était donc de bonne foi qu'il avait fait annuler son mariage à ce moment-là.

Mais de la preuve faite devant lui, le juge Landry devait plutôt

conclure que l'homme ne s'était rendu dans sa ville de Sachel que fort temporairement. Soit donc en voyage seulement. Il ne peut donc prétendre ne plus être domicilié au Québec, et le divorce prononcé là-bas n'a pas de valeur légale ici.

Et s'il veut retrouver sa «liberté» pour de bon, il devra donc recommencer les procédures à Montréal, à l'endroit de celle qu'il veut définitivement quitter.

La société aveugle devant la mort

WASHINGTON — (UPI) — La société américaine tente d'ignorer la mort de la même façon que la société victorienne s'efforçait d'ignorer les questions sexuelles, affirme M. Joseph Califano, secrétaire amé-

ricain à la Santé, à l'Éducation et au Bien-être.

«Et en bannissant l'idée de la mort, nous bannissons trop souvent les mourants eux-mêmes.»

M. Califano a émis ces remarques en an-

nonçant, à Washington récemment, l'institution d'un programme expérimental en vertu duquel le gouvernement fédéral assumera le coût des services aux mourants, tels qu'analyses et soins à domicile.

**JUSTEZ VOS MONTRES...
ET PARTICIPEZ
AU CONCOURS**



**\$1,000 PAR JOUR
30 JOURS
\$30,000**

PLUS

QUOTIDIENNEMENT

3 MAGNIFIQUES RADIOS PORTE-FEUILLES

Panasonic
à l'avant-garde du temps

**LIRE LES DETAILS
TOUS LES JOURS DANS**

la presse

POUR 1 JOUR SEULEMENT

**solde
d'entrepôt
et de
vêtements-mode
dans le
magasin
simpsons
aux
galeries d'anjou**

Simpsons

**SAMEDI
LE 21 OCTOBRE
de 9 h du matin à 5 h du soir**

• TAPIS • MEUBLES • QUINCAILLERIE
• ARTICLES MÉNAGERS • TÉLÉVISEURS • ARTICLES de SPORT
• APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS • VÊTEMENTS POUR TOUTE LA FAMILLE



procurez-vous tout ce dont vous
avez besoin en utilisant votre compte Simpsons

Faites paraître une annonce GRATUITE



Il ne vous en coûte absolument **RIEN** pour annoncer vos articles à vendre dans les annonces classées du samedi dans le **Montréal-Matin** ainsi qu'au canal (9) de **Cablevision** le samedi et le dimanche de 10.00 à 12.00 hrs.

**Pendant la durée de la GREVE
des POSTES, nous vous demandons
de téléphoner votre annonce gratuite
à 285-7285**

et de mentionner que vous desirez
placer votre texte dans

«La Page aux puces»

Le prix des articles à vendre ne doivent pas
exceeder \$50

AUBAINE
moins
de \$50

Je comprends que chaque annonce
paraîtra UNE SEULE FOIS pour chaque
formule soumise.
Ceci n'est pas une annonce commerciale.

1	
6	
11	12
16	17

Veuillez utiliser les lettres capitales d'imprimerie.
Faites parvenir votre annonce à:
Petites annonces gratuites Montréal-Matin,
7, rue St-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

maximum 20 mots

Nom.....
Adresse.....
Tél.....
(A l'usage du Montréal-Matin seulement)